

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 15/09/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 193

Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Benoit HOUVET

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (à partir de 19 h jusqu'à 22h05), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard (jusqu'à 22h35), CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 23h), THOMELIN Auguste suppléant de FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (arrivée en cours de séance), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h30), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie (jusqu'à 22h30), HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 19h50), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 20h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 22h30), HUET Fabrice, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h20), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h10), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h30), LEBARON Bernard, GODEFROY Jeannine suppléante de LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henri suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 22h30), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h40), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette (jusqu'à 23h19), LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 20h), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à 19h50), MIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARION Elisabeth suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PEYPE Gaëlle (jusqu'à 22h51), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine (jusqu'à 22h45), RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h30), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (jusqu'à 21h19), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à

22h35), THIEULENT Lydia (jusqu'à 22h30), TISON Franck (jusqu'à 22h30), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 22h30), VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 22h40), VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h30).

Ont donné procurations :

ANNE Philippe à LEGOUPIL Jean-Claude,
BALDACCI Nathalie à LEQUERTIER Joël,
BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine (à partir de 22h05),
CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien (à partir de 22h35),
CAUVIN Joseph à LEBEL Didier,
FEUARDANT Marc à PILLET Patrice,
FEUILLY Hervé à MARGUERITTE David (à partir de 23h),
GODEFROY Annick à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée),
GOSELIN Bernard à LECHEVALIER Guy,
GROULT André à CASTELEIN Christèle,
HAMON-BARBE Françoise à Cyril BOURDON (à partir de 19h50)
HEBERT Dominique à LEFRANC Bertrand (jusqu'à 20h10),
HUET Catherine à HUET Fabrice (à partir de 22h30),
JOLY Jean-Marc à LE MONNYER Florence (à partir de 21h20 et jusqu'au départ de F LEMONNYER),
LALOE Evelyne à DUFOUR Luc,
LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain (à partir de 20h10),
LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (jusqu'au départ de VIVIER Nicolas),
LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine,
LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de 22h40),
LEPOITTEVIN Michel à MOUCHEL Evelyne,
LEQUILBEC Frédéric à GUYON Sophie (à partir de 20h et jusqu'au départ de S. GUYON),
MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h50)
POTTIER Bernard à LETERRIER Richard,
REVERT Sandrine à DELAPLACE Henri (à partir de 22h45),
ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert,
SCHMITT Gilles à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h19 et jusqu'au départ de P. ROUSSEL),
TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 22h30),
VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 22h40),

Excusés : BROQUET Patrick, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GOSELIN Albert, HAMELIN Jacques, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, POIDDEVIN Hugo, TIFFREAU Danièle.

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Benoit HOUIVET.

Le Président :

« Je vais faire une introduction à ce conseil. J'ai été très heureux, avec les membres du Bureau, de vous retrouver en cette rentrée après la période des vacances et je voulais faire un rapide bilan à la fois de l'été et vous indiquer le sens des délibérations qui vous sont aujourd'hui proposées. Tout d'abord, nous avons eu un été chargé, un été marqué par une série de manifestations, d'inaugurations et nous nous retrouvons aujourd'hui dans la situation de parfaire nos fondations et d'avoir une mise en place de la communauté d'agglomération qui, comme nous nous y étions engagés, sera terminée à la fin de l'année. Nous sommes en situation aussi de pouvoir, me semble-t-il, poser un certain nombre d'actes fondateurs, en tout cas de valeur fondatrice de la communauté d'agglomération qui sont un préalable indispensable à l'élaboration du projet de territoire dont j'ai annoncé l'élaboration en juin et pour lequel le Bureau va se mettre au travail dès maintenant afin de proposer à l'ensemble des commissions de territoires, puis au conseil de développement, dont nous allons voter, je l'espère, les principes de création ce soir, une feuille de route partagée.

Tout d'abord, un mot pour dire que nous exerçons aujourd'hui sur une partie du territoire, un certain nombre de compétences, dont on ne peut pas dire si elles resteront demain l'apanage de la

Communauté d'Agglomération ou si elles seront rétrocédées aux communes. Mais, ces compétences avaient un lien direct avec la rentrée, je pense notamment au secteur scolaire, à un certain nombre d'attributions que nous avons sur le territoire en matière de culture, de sport, de périscolaire, et je dois dire que sur ces sujets, la rentrée s'est globalement bien passée. Il n'y a pas eu d'accroc dans la continuité des services et je voudrais remercier les élus qui sont impliqués dans les pôles de proximité et les services.

Au-delà de ces compétences sur lesquelles nous avons un travail à faire s'agissant de leur rétrocession, de leur maintien, nous avons un certain nombre de compétences qui d'ores et déjà nous appartiennent et sur lesquelles depuis nous avons avancé. Je parlais du tourisme avec la constitution aujourd'hui de la société publique locale à laquelle d'ailleurs je me réjouis que Baie du Cotentin participe et contribue. Nous avons aussi les gens du voyage qui est une compétence communautaire pour laquelle nous avons cet été travaillé au niveau de la communauté d'agglomération avec notre prestataire - je ne veux pas dire que tout s'est bien passé- je crois que nous avons fait le maximum en liaison avec les communes concernées et le prestataire pour éviter je dirais des problèmes majeurs. Il faut aller plus vite et probablement plus loin, nous en avons discuté lors de notre séminaire de rentrée au niveau du Bureau qui s'est tenu le 31 août à Urville-Nacqueville, et nous avons décidé d'une part, qu'il fallait mieux aider les communes confrontées à ce phénomène- notamment via un guide d'intervention - et qu'il fallait également avancer en liaison avec le département, dans le cadre du plan départemental d'accueil des aires de grand passage, pour doter le Cotentin de l'aire dont elle a légalement l'obligation. Ce n'est pas un sujet facile, mais c'est un sujet qu'il va nous falloir traiter à la lumière de ce qui s'est passé pour ce premier été. Je crois que nous avons encore des améliorations à apporter au dispositif, mais néanmoins le premier bilan que je tire de cet été en matière d'accueil des gens du voyage est un bilan encourageant. Au-delà de ces éléments, je voudrais aussi dire que nous avons eu un certain nombre de manifestations qui ont permis à la communauté d'agglomération de se déployer sur le territoire, en tout cas d'accompagner un certain nombre de projets. Je pense naturellement à la pose de la première pierre de l'usine d'hydrolienne à Cherbourg ; je pense à l'anniversaire du Moulin de Fierville ; je pense au plan de déplacement du Cotentin à Saint Sauveur le Vicomte ; je pense aussi à la signature du contrat de ruralité et à la labellisation de la Maison des Services Au Public à Valognes en présence du Préfet. Néanmoins, cette rentrée, et je voudrais insister sur ce point, se déroule dans un climat d'incertitude due à la politique nationale, sur laquelle j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'interpeller le Préfet, pour lui dire que quelles que soient les sensibilités que nous puissions avoir sur ces bancs, l'accumulation de mesures négatives en direction des collectivités locales, nous posait problème. Nous sommes tout à fait disposés et conscients qu'un effort de gestion est nécessaire, nous y contribuons d'ailleurs nous-mêmes et avec d'autres collectivités, nous poussons les logiques de mutualisation jusqu'où elles peuvent l'être, mais enfin encore faut-il y avoir un climat de confiance et que les collectivités locales ne soient pas uniquement considérées comme, je dirais, des collectivités dépendantes et sans mesure dans la manière dont elles utilisent les fonds publics. Je crois qu'il y a là un vaste sujet sur lequel nous voulons être des partenaires, nous voulons être des institutions respectées. Nous sommes prêts à discuter de tout, y compris d'une contractualisation avec l'Etat, comme le Premier Ministre nous y invitait hier en conférence des villes, mais nous ne sommes pas prêts à sacrifier les ambitions pour le territoire et nous ne sommes pas prêts à être considérés comme des gestionnaires dispendieux, je dois dire que ce type de discours ne nous convient pas et qu'il n'est pas de nature à créer le climat de confiance.

Pour autant, la création de la Communauté d'Agglomération permet d'amortir un certain nombre de chocs et permet de compenser un certain nombre des effets négatifs, des mesures qui ont été annoncées, vous le verrez tout à l'heure sur le plan financier, fiscal et sur le plan budgétaire. Le budget supplémentaire et les mesures qui vous seront proposées doivent nous mettre en situation de pouvoir aider et protéger les communes les plus fragiles et de pouvoir renouer un pacte financier et fiscal qui soit à la fois au bénéfice de nos concitoyens et au bénéfice de notre territoire. Je voudrais reprendre comme exemple le fait que nous allons instaurer une dotation de solidarité communautaire, laquelle sera proposée à hauteur d'1.5 millions d'euros environ, ce qui va permettre d'aider les communes, toutes les communes du territoire. Je voudrais également indiquer que nous allons faire un effort sur un certain nombre de catégories, je pense notamment aux jeunes agriculteurs, si naturellement vous la votez, pour les exonérer de la taxe foncière non bâtie et que nous allons, en matière de fiscalité économique, proposer un dispositif de progressivité significatif.

Je ne veux pas être trop long mais je voudrais dire aussi que nous avons deux autres grandes ambitions pour la Communauté d'Agglomération, au-delà de la prise en compte de ce contexte et de notre capacité à en atténuer les effets négatifs. La première, c'est construire une agglomération solidaire. Solidaire d'abord avec nos compatriotes frappés par les cyclones et les ouragans - je vous proposerai dans quelques instants une aide exceptionnelle pour les naufragés d'Irma – solidaire aussi avec les communes membres de notre Communauté d'Agglomération, c'est le sens de l'effort que nous vous

proposerons en matière de soutien au monde associatif, à la fois pour améliorer notre attractivité et pour contribuer à la vitalité du territoire – solidaire, c'est enfin naturellement les mesures que nous prendrons, en tout cas que j'espère vous voterez, en direction de l'emploi et de la formation et notamment l'extension du dispositif d'intervention de la mission locale pour l'emploi et la formation à l'ensemble du territoire du Cotentin - solidaire, c'est aussi que notre agglomération est une agglomération ouverte sur l'extérieur, et je suis sûr que vous partagez tous cette ambition. Ouverte d'abord aux coopérations extérieures qu'il ne s'agit pas d'opposer les unes aux autres - nous faisons partie de la région Normandie et nous vous proposons d'ailleurs plusieurs délibérations qui montrent un partenariat, sur le domaine de l'environnement par exemple. J'en profite d'ailleurs pour vous dire que le processus de contractualisation, comme vous le savez, sera lancé le 25 septembre par David MARGUERITTE et que l'agglomération y apportera naturellement toute sa contribution et toute sa place. Elle est ouverte aussi sur d'autres types de coopérations : j'ai parlé de Baie du Cotentin pour la SPL touristique, je voudrais également dire un mot de la coopération avec l'ensemble des participants au Pôle Métropolitain Caen Normandie métropole qui permet de tisser un certain nombre de coopérations souples et à la carte sur des sujets importants pour notre territoire, je pense à l'université, à la recherche ou à la santé. Enfin, nous aurons d'autres délibérations qui démontreront notre capacité à la fois à nous intégrer dans notre environnement et en même temps à préparer l'avenir. Nous allons ce soir, je l'espère, créer le conseil de développement. Ce conseil de développement est une obligation légale, mais nous voulons faire plus qu'une obligation légale, nous voulons en faire un outil d'association des citoyens à la création d'un projet de territoire et le dispositif que Geneviève GOSSELIN-FLEURY vous proposera ira dans ce sens. Voilà en quelques mots ce que je voulais dire en préambule, en vous souhaitant d'excellents travaux et j'espère qu'ils ne nous mèneront pas trop tard dans la soirée, mais je ne veux pas non plus brider les débats et donc nous allons maintenant commencer l'ordre du jour. Je vois déjà des prises de parole, je vais vous la donner. »

David MARGUERITTE :

« Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Simplement Monsieur Le Président pour rappeler et faire écho à ce que vous disiez sur la réunion importante de lundi. En effet, la région va lancer un processus de contractualisation très important comme j'avais pu le signaler lors de notre dernière assemblée plénière. Il s'agit pour nous de pouvoir vous présenter l'ensemble des critères sur lesquels nous allons pouvoir intervenir conformément au rapport qui avait été voté au mois de décembre dernier et qui prévoit un budget pour les quatre prochaines années de 300 millions à l'échelle de la Normandie et qui a un axe politique, j'aurai l'occasion de leur redire lundi, de rééquilibrer fortement les investissements entre le milieu rural et le milieu urbain puisque désormais c'est la même somme qui sera investie à l'échelle de la Normandie, corrigeant ainsi un déséquilibre qui était très important, notamment au profit des grandes métropoles de la région. Donc cette réunion permettra d'éclairer utilement les projets qui seront fléchés en partenariat et en co-construction avec chacun d'entre vous. Nous pourrions ainsi je l'espère au début de l'année prochaine annoncer des projets de territoire qui, pour plusieurs millions d'euros, peut-être d'ailleurs encore davantage, alimenteront le plus utilement les projets du Cotentin jusqu'à 2021. Je voulais également, Monsieur le Président, poser une double question en ce début de conseil sur un projet d'envergure qui sera d'ailleurs probablement le premier projet d'envergure qui sera porté par l'Agglomération ; je veux parler du bus à haut niveau de service. Ce bus à haut niveau de service qui est né en 2012, en tout cas dans les cartons, dans les études, n'est pas une question Cherbourgeoise en réalité mais bien une question éminemment communautaire et je pense que chacun en conviendra. Pour rappeler un petit peu, chers collègues, de quoi il s'agit, il s'agit d'un projet qui consiste, sans esprit polémique et caricature aucune, à augmenter le cadencement des bus dans la ville de Cherbourg, augmenter avec un objectif de fréquentation revu à la hausse de 15%. Mais ce projet, c'est également un projet à 36 millions d'euros et c'est là où l'intérêt communautaire évidemment se pose puisque, compte tenu de l'évolution institutionnelle que nous connaissons, le budget prévisionnel qui avait été voté lors d'une délibération juste avant le passage en Communauté d'Agglomération à la fin d'année 2015, peu de temps avant l'évolution institutionnelle qui était alors connue, ce budget à 36 millions et, sauf erreur de ma part, budgété à 23 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération, à l'époque la Communauté Urbaine, 2 millions pour la ville de Cherbourg et des financements hypothétiques par ailleurs sur lesquels je voudrais poser une question. 200 places de stationnement à supprimer, une polémique comme vous avez pu le lire dans les colonnes de la presse de la Manche, une association qui porte d'ailleurs avec des arguments qui sont tout à fait légitimes et que je crois que vous avez reçu, Monsieur le Président, et qui porte une contestation sur un argument simple : 36 millions d'euros pour une vitesse commerciale estimée revue à la hausse de trois kilomètres heure seulement et je le disais, une fréquentation de 15% supplémentaires. Est ce que

le coût de ce projet, l'envergure de ce projet justifie ce financement extrêmement élevé, les deux ans de travaux également à la clé et l'utilisation de certaines voies de circulation qui seront désormais fermées et dédiées à la circulation des bus et les conséquences corrélatives qui pourraient en résulter. Ma question, elle est donc double, d'abord sur le financement de ce projet, je voulais dire tout à l'heure, 23 millions à priori pour la Communauté d'Agglomération, ce n'est pas une petite affaire et des financements hypothétiques, en tout cas l'un l'est, celui de l'Union Européenne et un qui est encore plus hautement hypothétique, celui de la Région qui n'a pas vocation à participer à un projet qui n'aurait pas un intérêt communautaire et qui ne serait pas concerté largement. Deuxième question, au-delà du financement sur la concertation, vous avez lancé vendredi dernier une discussion utile sur le plan de déplacement urbain à l'échelle de notre communauté. L'idée est bien évidemment de construire un plan de transport à l'échelle du Cotentin et je crois avoir lu dans les colonnes de la presse qu'il était question que le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) soit relié à ce plan de déplacement urbain. Comment la concertation va-t-elle être donc menée dans les mois qui viennent et le court délai peut être qui nous sépare du lancement des travaux puisque là aussi je crois avoir vu qu'un maître d'œuvre allait être choisi au mois de janvier, que les travaux sont envisagés pour les mois qui viennent et pour deux ans et que les choses deviendront irréversibles. Alors quelle concertation sera engagée concrètement avec la population au-delà des associations d'ailleurs et puis quelle concertation avec notre conseil communautaire. Je comprends bien la mécanique qui consiste à transférer les projets, c'est logique, c'était le pacte, mais là il s'agit d'un projet dont le coût est très élevé, extrêmement élevé, qui peut peut-être justifier un débat au sein de notre Conseil communautaire. Je vois d'ailleurs une proposition, ce projet très élevé dans son coût, il est contestable dans sa dimension et peut être que si chacune et chacun est convaincu de l'utilité de ce projet, nous pourrions simplement ou vous pourriez le porter devant les électeurs pour des élections municipales et communautaires qui interviendront finalement dans deux ans maintenant seulement et peut être que les électeurs pourront trancher la question tout simplement parce que c'est peut-être encore la meilleure concertation qui soit, c'est le suffrage universel et de pouvoir argumenter sur l'utilité ou non, l'opportunité financière ou non de ce projet, plutôt que de transférer aujourd'hui 23 millions au moins sur l'agglomération. ».

Ralph LEJAMTEL :

«D'abord je vais souscrire à un de vos propos, Monsieur Valentin, que je partage tout à fait. C'est l'idée selon laquelle vous allez proposer une aide exceptionnelle dans le cadre des tempêtes qu'il y a eu, la première s'appelant Irma. Je voudrais profiter de cette aide que vous allez nous soumettre au vote et que je voterai sans état d'âme évidemment pour dire que le coût des reconstructions des tempêtes, je crois que c'était à Saint Martin, a une évaluation de l'ordre de 1 milliard 200 millions d'euros et il se trouve que ça correspond à peu près aux ressources que l'Etat ne va pas prendre ou ne va plus avoir dans le cadre de la réforme de l'impôt sur les grandes sociétés, c'est à dire sur les dividendes tout simplement donc Monsieur Macron serait bien inspiré, par rapport à cette catastrophe naturelle, de faire jouer la solidarité nationale en renonçant à cette mesure qui est inefficace sur le plan économique. Il suffit de regarder ce qui se passe depuis un certain nombre d'années, les choix financiers sont rarement corrélés au niveau de performance des dividendes, et pour cause, donc très honnêtement, si « Jupiter » pouvait prendre une décision qui serait vraiment politique, on serait peut être d'accord avec lui, pour ce qui nous concerne à la Gauche debout en tout cas. Bravo Monsieur Valentin d'avoir mis ce sujet-là dans votre propos initial.

Deuxième élément, que je voulais amener, vous avez parlé du Conseil de Développement. Il se trouve que le conseil de développement, nous en avons fait la demande au niveau de Cherbourg-en-Cotentin et il avait été mis en œuvre. J'ai vu que dans le Conseil de Développement dont il est question, et que Madame GOSSELIN-FLEURY présentera, on a fait un certain nombre de propositions en commission de territoire, nous verrons comment Madame GOSSELIN-FLEURY les a repris à son compte ou pas. Là où je voulais en venir, c'est que comme le Conseil de Développement peut s'autosaisir, moi je vois déjà deux sujets sur lesquels une auto saisine pourrait être utile, bien que le Conseil de Développement sera souverain donc il fera ce qu'il veut, mais il y a deux sujets cet été qui m'ont interpellé. D'abord, la gestion des ports et ça comme on est des élus et que vous Monsieur VALENTIN et vous Monsieur ARRIVE êtes président de l'EPCI Cotentin et vice-président en charge du développement économique, je dois dire que le rapport de la Cour régionale des comptes sur la gestion de PNA, je trouve que c'est un rapport qui appelle un certain nombre de questions par rapport à ce qui a été fait depuis 2010 par PNA ; donc je ne vais pas entrer dans le détail, j'invite les élus à prendre connaissance, et certains l'ont probablement fait, de ce rapport de la Cour régionale des comptes, mais peut être Monsieur VALENTIN, vous avez certaines analyses à nous faire partager sur ce rapport qui est très important, ce n'est pas un effet de manche. Je vais encore faire un propos politique, mais on va souvent chercher des poux

dans la tête en disant qu'il y a des arnaques aux prestations sociales, il y a des chômeurs qui ne font pas beaucoup d'efforts, il y a des gens qui exagèrent par rapport à la sécurité sociale et on vient de rétablir, par exemple, une journée de carence dans la fonction publique et puis là, quand on lit ce rapport, on s'aperçoit par exemple qu'il y a 900 000 euros qui normalement devaient être payés en pénalité par port de Cherbourg, puis ça ne l'a pas été et ça n'a pas l'air de soucier grand monde, donc j'avoue que parfois des choses m'échappent en termes de gestion des deniers publics. Puisqu'on parle de gestion des deniers publics, le second sujet, ce sont les EMR parce que la dernière fois, vous avez tenu un propos vous-même Monsieur ARRIVE tout à fait optimiste sur les EMR et nous l'avons partagé ce propos parce que tous les élus que nous sommes souhaitons une filière des EMR productrice d'emplois et puis surtout dans la durée. Vous le savez certainement, il semblerait que déjà l'un des protagonistes des EMR, en l'occurrence Naval Group, n'est pas Naval Group puisqu'ils ont créé une filiale qui s'appelle Naval Energie, je pense, ce groupe projette déjà un plan social d'une filiale qui n'est même pas en place. Or, je reviens à mon propos sur la Cour des comptes régionale, qui indique quand même que les sommes ont été quasiment exclusivement supportées par les collectivités territoriales et que donc des emprunts très conséquents ont été faits, les emprunts c'est à peu près 49 millions d'euros, donc la moitié des investissements consentis sont faits par l'emprunt et la Cour des comptes est plutôt prudente sur les retours de ces investissements. Alors j'avoue que quand je vois un des poids lourds de cette filière qui déjà parle d'un accord de méthode pour un plan social, je me dis que lorsque nous avons demandé depuis des années de faire une table ronde sur les EMR, quand nous avons demandé dès 2014 d'avoir un Conseil Economique et Social pour faire un point sur l'emploi, nous n'avons pas tout à fait tort, il n'est pas trop tard pour bien faire, mais vraiment ce sujet doit être saisi à bras le corps. Une question tout à fait concrète sur ce qui est de l'ordre de l'investissement public et ce qui est de l'ordre de l'investissement privé. Je voudrais savoir, peut-être la décision a déjà été prise, puisqu'il va y avoir de l'assemblage d'hydroliennes sur le terre-plein des Mielles, pour notre part nous avons demandé à ce que ce ne soit pas seulement l'assemblage mais la construction puisque je rappelle ou j'informe pour certains élus, que les hydroliennes, notamment celles qui sont à Paimpol-Bréhat et les futures hydroliennes, les composants sont fabriqués en Tchéquie et en Pologne dans le cadre d'une délocalisation et dans le cadre d'un dumping social. Mais là où je veux en venir c'est que ces hydroliennes, pour lesquelles il y a deux parties, mais la partie qui va être assemblée dans l'usine qui va voir le jour sur le terre-plein des Mielles, on peut la voir puisque l'armature est en train d'être montée, ça pèse à peu près 300 tonnes, il va bien falloir que cette hydrolienne, on la conduise jusque dans l'eau et pour que les barges puissent les amener là où elles doivent aller, c'est-à-dire dans le raz Blanchard, nous n'avons pas de grue au niveau de PNA qui peuvent le faire, nous ne pouvons pas louer une grue parce que nous savons très bien que ce sont des coûts très importants. J'aimerais savoir qui va payer et il me semble que le Cotentin, en tant qu'interlocuteur et en tant que poids lourd du développement économique, a peut-être une réflexion sur ce point et j'intègre la Région à mon propos liminaire sur le Conseil sur PNA puisque je sais que PNA, c'est évidemment la Région qui le préside.

Dernier point et j'en termine... »

Jean-Marie RENARD :

« Nous ne sommes plus dans l'ordre du jour-là, on a carrément dépassé ce qui était prévu. »

Le Président :

« Excusez-moi Monsieur, c'est moi-même qui ait la maîtrise de l'ordre du jour. Attendez, excusez-moi, la parole est libre dans cette assemblée. J'ai fait une intervention liminaire et j'ai deux collègues qui y répondent, on passera à l'ordre du jour après merci. Mais attendez Monsieur, il y a 221 personnes ici et jusqu'à nouvel ordre, c'est le Président qui mène les débats et jusqu'à présent, cela s'est assez bien passé depuis que nous sommes installés. »

Ralph LEJAMTEL :

« De l'argent public qui est mis de façon très importante depuis pas mal d'années, on nous explique que c'est important pour la filière des énergies renouvelables, je veux bien parler de tout et de tout ce qui sera dans les délibérations, mais ça c'est important parce que le développement économique est une compétence de l'EPCI.

Dernier point, Monsieur MARGUERITTE a parlé du BHNS. Effectivement, il faut construire des solidarités entre Cherbourg-en-Cotentin et les autres EPCI, les autres communes de notre Cotentin.

Déjà il y a un certain nombre de points, comme l'intermodalité est une compétence maintenant de la Région normande, de fait, elle sera un interlocuteur qui devra valider les lieux d'intermodalité qui seront mis en place, mais il est vrai qu'il faudra sans doute réfléchir à ce que la solidarité ne soit pas simplement quelque chose de formel et donc si des personnes ont un intérêt à prendre ces BHNS et qu'elles viennent de l'extérieur, par exemple pour venir travailler sur Cherbourg-en-Cotentin, et il y en a beaucoup dans le cadre des déplacements pendulaires, qu'il puisse y avoir des tarifs incitatifs pour ces personnes qui viennent de l'extérieur. Mais de fait, il y a à construire une solidarité et peut être que le projet BHNS devrait être élargi un peu en périphérie de Cherbourg-en-Cotentin et ne pas être simplement dédié au périmètre territorial de Cherbourg-en-Cotentin en lui-même. »

Le Président :

« Merci Monsieur LEJAMTEL, très vite, je vais essayer de répondre à vos propos. Tout d'abord Monsieur LEJAMTEL, je suis parfaitement conscient, comme nous tous ici, des dérèglements climatiques. Vous verrez d'ailleurs dans les délibérations que nous avons ce soir proposées, qu'il y en a qui traitent du sujet des submersions marines en lien avec notre prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 et que nous lancerons également le plan climat ce soir et donc je vous remercie de me donner l'occasion de dire que nous aurons ce soir dans l'ordre du jour un volet environnement, développement durable qui sera significatif.

Deuxième point, le sujet que vous posez à la fois sur PNA et les EMR, qui sont des sujets très importants, je ne pense pas que nous puissions les traiter en introduction ici ce soir. Je voudrais juste vous dire, sur PNA, que l'agglomération n'est pas dans la gouvernance de PNA aujourd'hui. Par conséquent, je ne vais pas aujourd'hui commenter un rapport qui ne concerne pas directement l'agglomération même si je prends évidemment acte des propos que vous avez tenu, nous aurons peut-être l'occasion, nous aurons certainement l'occasion dans les mois qui viennent de reparler à la fois de l'avenir de PNA, de la nécessité d'y être ou de ne pas y être, c'est peut-être une question qui se posera, pour le moment nous n'y sommes pas donc c'est un sujet sur lequel, compte tenu de l'ordre du jour et pour faire écho à ce qu'a dit Monsieur Renard, je ne vais pas m'attarder. Je voulais évidemment dire un mot sur les EMR pour dire que nous suivons de près l'évolution de la situation. Naturellement, nous n'avons jamais considéré que c'était l'Eldorado, les EMR, et nous savons que c'est un chantier difficile, un chantier long et un chantier où il y aura des hauts et des bas, mais c'est un chantier qui est vital pour l'avenir économique de notre territoire dans la mesure où il nous permet de nous affirmer comme le démonstrateur du mix énergétique, et là encore, nous avons quelques délibérations aujourd'hui qui montreront notre volonté d'avancer dans ce domaine.

En réponse à Monsieur MARGUERITTE sur le BHNS, pour lui redire ce que j'ai dit aux membres de l'association qui sont venus me voir, que j'ai reçus avec Monsieur CATHERINE qui peut-être répondra plus en amont, plus en détail pardon. Tout d'abord, je leur ai dit ceci, toutes les villes moyennes qui tirent leur parti dans la compétition des territoires sont des villes qui ont su évoluer, qui ont su se moderniser et qui ont su prendre le parti de l'environnement, de la mise en site propre et de l'évolution urbaine. Il n'y a pas de raison que Cherbourg et que notre territoire ne soit pas capable de prendre cette direction, donc ça, c'est une conviction qui est la mienne et qui, je crois, peut être partagée d'ailleurs sur ces bancs. Deuxième élément, nous sommes une communauté d'agglomération, nous reprenons les projets des anciennes communautés urbaines ou des anciennes communautés de communes, il n'y a pas de raisons, à priori, de ne pas reprendre ce projet. Ce sont les deux éléments de base et donc nous considérons que nous sommes dépositaires de l'ensemble des projets qui ont été engagés avant nous, pour lequel d'ailleurs nous avons budgété à ce stade un certain nombre de recettes, c'est-à-dire les recettes que nous considérons comme certaines. Pour autant ce que j'ai dit, Monsieur CATHERINE était témoin, c'est d'une part que ce projet méritait une très vaste concertation, et je suis naturellement ouvert à ce que nous ayons un débat dans cette enceinte sur le BHNS, pas aujourd'hui naturellement, dans une séance prochaine, parce que je suis convaincu que si nous voulons que l'ensemble des phases de ce projet soit votées ici, il faut que les élus comprennent le sens du projet et se l'approprient. Donc une vaste concertation et c'est le prestataire qui sera choisi pour le plan de Déplacement du Cotentin qui devra aussi y contribuer, mais j'ai promis, Monsieur CATHERINE d'ailleurs en était parfaitement d'accord, qu'il y aurait une vaste concertation, ce ne serait pas une coquille vide. Deuxième élément sur les tracés et sur les places de stationnement, ce que j'ai indiqué aujourd'hui, c'est qu'il n'y avait aucun tracé définitif de retenu ni aucun chiffre de stationnement qui puisse être valablement exprimé comme étant une certitude, par conséquent ces chantiers-là restent ouverts, c'est le deuxième élément que je voulais porter à votre connaissance. Troisième élément que je voulais porter à votre connaissance, naturellement cette réflexion sur le BHNS s'inscrit dans une réflexion plus vaste sur l'avenir de l'agglomération cherbourgeoise et aussi sur l'avenir du Cotentin lui-même, comme nous en

avons parlé lors du PDC et ce que nous avons budgété, pour en revenir à l'ordre du jour et nous allons maintenant l'engager si vous en êtes d'accord, pour le budget supplémentaire, pour l'année 2017, ce sont les études préalables à la réalisation de ce BHNS. »

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2017

Le procès-verbal est approuvé. Des erreurs portant sur les membres présents et absents sont constatées et seront rectifiées.

Décisions rapportées du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Décisions rapportées du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Délibération n° 2017- 171

OBJET : Aide aux victimes de l'ouragan IRMA

Le Président présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 18h50

Nombre de votants : 207

Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide d'intervenir en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'ONG Fondation de France.

Délibération n° 2017- 172

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 2

Le Président présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 18h51

Nombre de votants : 207

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 3

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 173

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 2

Le Président présente la délibération.

Un élu :

« Est-ce qu'on ne pourrait pas plafonner par exemple ces dépenses. »

Le Président :

« Plafonner sur quelles bases ? Si vous voulez, par contre, plafonner sur une base qui va être extrêmement arbitraire, c'est difficile de mettre un montant par délégué, ça n'a pas grand sens. En revanche, pour vous rassurer sur l'usage des deniers publics, et je le dirai tout à l'heure sur d'autres

délibérations, ces délibérations ne sont pas des délibérations de convenance, ce sont des délibérations de transparence parce que l'ensemble des frais qui sont occasionnés sont retranscrits dans la comptabilité et je ne verrai que des avantages que, lors du vote du budget, nous ayons un rapport qui soit fait sur l'usage des fonds qui permettent aux élus d'exercer leur mission. »

Le Président met aux voix.

Nombre de membres : 221 18h54

Nombre de votants : 207

Pour : 175 Contre : 13 Abstentions : 19

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 174

OBJET : Modification du règlement intérieur de l'assemblée de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Cyril BOURDON présente la délibération.

Gilles SCHMITT :

« Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je tenais tout d'abord effectivement à remercier la commission administration générale et son Président Monsieur BOURDON pour le travail effectué au sujet du règlement intérieur, comme je l'avais écrit dans le courrier joint aux propositions que je vous ai envoyées lundi soir. Si je regrette le maintien du nombre minimum de réunions à quatre par an, je suis satisfait de voir que la communication entre les instances de l'EPCI et les communes membres sera amplifiée via un rapport annuel et que les amendements pourront désormais être déposés. Mais Mesdames et Messieurs, le texte qui nous est ce soir proposé a une importance capitale, contrairement à la charte qui n'est qu'un engagement moral, ce texte aura une assise légale ; surtout il instaurera un mode de fonctionnement pour de nombreuses années, bien au-delà de la fin de notre mandat car chacun sait qu'une fois les habitudes prises, il est difficile d'en changer. C'est pourquoi le règlement intérieur mérite évidemment l'attention des membres de la Commission concernée, mais aussi et surtout l'attention de chacun d'entre nous, chaque mot doit être choisi et pesé avec toujours le même objectif, je cite notre charte : permettre un dialogue équilibré, permettre un partage du processus de décision dans notre Cotentin profondément marqué par le passage d'Alexis de Tocqueville, tout ce qui peut renforcer le fonctionnement démocratique de nos instances doit être fait. Les propositions que je vous fait ce soir sont les suivantes : fixer à un minimum de cinq le nombre de réunions annuelles, j'entends bien que trop de réunions peuvent alourdir le fonctionnement de notre agglomération, mais pour cette année, nous sommes déjà à cinq réunions et je ne pense pas que notre agglomération en souffre particulièrement. Si lourdeur il y a, ce n'est pas lié à la fréquence des réunions, mais à cause de la taille de notre communauté et il serait anormal de limiter les possibilités de dialogue à cause de cela. Par ailleurs, mesdames et messieurs, posez-vous cette question, qu'est-ce qui permet au mieux de faire fonctionner la démocratie et le dialogue tant vanté dans notre charte, des réunions fleuves avec plus de 50 points à l'ordre du jour ou des réunions plus régulières avec un ordre du jour un peu plus resserré. La deuxième proposition concerne les amendements, je l'ai dit tout à l'heure, je me félicite que le nouveau texte permette d'en déposer, mais soyons vigilants quant à la formulation de l'article 28 du titre 3, la dernière phrase de cet article stipule que le président décide si les amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés, je propose de supprimer cette formule. En effet, Monsieur le Président, lors du conseil d'agglomération du mois d'avril, vous aviez répondu à une de mes questions en disant, je cite qu'il était possible de présenter des amendements sous condition qu'ils soient rédigés et communicables aux délégués en temps et en heure. Or, le texte que nous votons ce soir, je le répète, va conditionner notre fonctionnement et forger des habitudes de travail pour plusieurs années, bien au-delà de la fin de notre mandat. Nul ne sait qui présidera notre agglomération d'ici quelques années et de quelle manière cette personne appliquera l'article 28. Si le texte de l'article 28 était voté en l'état, l'exécutif pourrait tout simplement refuser de proposer à notre assemblée de discuter d'un amendement en le rejetant, ignorant par là le dialogue et le partage du processus de décision, principes pourtant fondamentaux dans notre charte. Mesdames et messieurs, une nouvelle fois, posez-vous cette question : qu'est ce qui permet au mieux de faire fonctionner le partage du processus de décision et le dialogue tant vanté dans notre charte, des amendements rejetés par l'exécutif avant même que les délégués aient pu donner leur avis ou des amendements discutés en Conseil par tous les délégués à

condition, bien sûr, qu'ils soient présentés dans les délais, motivés, rédigés et signés. Pour conclure, mesdames et messieurs, chers collègues, aux deux questions que je vous ai posées ce soir, il appartient de donner une réponse de bon sens. Le dialogue sort-il renforcé lorsque le débat est facilité par des réunions plus fréquentes à l'ordre du jour un peu allégé ? Oui. Les décisions sont-elles davantage partagées et donc acceptées lorsque tous les amendements correctement formulés, rédigés et signés ont été examinés par l'ensemble des délégués ? Oui. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de soutenir les deux amendements que je vous ai proposés. Merci. »

Le Président :

« Le règlement intérieur, nous l'avons voté une première fois, je vous en ai remercié en juin. Nous avons fait droit aux amendements qu'avait déposés à l'époque Monsieur SCHMITT et d'autres et nous sommes repassés, ce qui est logique, par la Commission administration générale et il est logique que je présente aujourd'hui en séance le texte qui est proposé par la Commission administration générale. Or, la Commission administration générale a repris, vous l'avez signalé dans votre propos, un certain nombre d'amendements qui étaient les vôtres, il se trouve que à la fois sur la question du dépôt des amendements et du nombre de séances, elle a jugé qu'il n'y avait pas à aller au-delà de ce qui figurait dans le texte du règlement intérieur initial et donc personnellement, je ne vais pas moi déjuger la Commission. Ce que je vous propose c'est que nous votions le texte du règlement modifié avec la question des groupes politiques et qu'on renvoie à la Commission administration générale vos amendements. Comme ça, c'est un processus d'ailleurs, qui peut continuer de vivre, le processus d'élaboration du règlement intérieur, mais nous avons un règlement intérieur et sur ces deux sujets qui ne me paraissent pas, pardon de vous le dire, majeurs au sens où le nombre des réunions dépend de l'ordre du jour, nous n'allons pas réunir 221 délégués qui ont déjà énormément de réunions à faire avec des ordres du jour trop minces. Je reconnais que les ordres du jour sont chargés, mais c'est quand même assez directement lié au fait que nous sommes encore dans une phase d'installation et donc progressivement, le nombre des délibérations devrait diminuer. »

Jean-Marc JOLY :

« Simplement une question à Monsieur BOURDON, les effectifs minimums des groupes d'élus estimés à 25 se basent sur quoi ? »

Cyril BOURDON :

« On a regardé un petit peu ce qui se faisait dans les autres règlements intérieurs et on s'est basé sur un chiffre qui se rapproche des 10%. On a discuté là-dessus ; c'était un groupe ni trop élevé ni trop petit, on était vraiment tous en accord là-dessus. »

Jean-Marc JOLY :

« Je le trouve personnellement très élevé, ça ne permettra pas forcément à des groupes de s'exprimer malheureusement. »

Le Président :

« Je voudrais quand même juste faire une courte intervention qui, je pense, intéressera tout le monde. 25, c'est un dixième de l'assemblée, l'assemblée c'est 221 donc la proportion ne me paraît pas déraisonnable. Deuxième élément, nous permettons l'expression des groupes, mais nous ne la favoriserons pas non plus, il faut avoir l'honnêteté de le dire, dans la mesure où nous considérons d'abord, et je l'avais dit, que nous restons une assemblée de coopération intercommunale plutôt que de devenir une assemblée où la sensibilité politique nationale prédomine. Cela ne veut pas dire qu'on abandonne chacune et chacun nos opinions et nous ne voulons pas non plus favoriser nécessairement l'émiettement des groupes. Voilà je pense ce qui a prédominé à la proposition de la commission sur laquelle je ne suis pas intervenu personnellement. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

19h06

Nombre de votants : 208

Pour : 151

Contre : 13

Abstentions : 44

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 175

OBJET : Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Un Elu :

« Monsieur le Président, pour émettre quelques interrogations que j'avais prévues mais quelques-unes que je peux rajouter suite à votre propos. C'est peu coûteux, structure très légère, structure peu coûteuse, c'est sans doute très vrai par rapport à des coûts beaucoup plus importants, mais il serait intéressant quand même que l'on fasse le bilan un jour et l'addition de toutes ces structures peu coûteuses et très légères auxquelles on peut adhérer par-ci par-là et qui finissent quand même par coûter une certaine somme d'argent. Alors je sais que l'on a un certain nombre d'élus locaux de petites communes et qui eux cherchent après quelques euros parfois pour réussir à réaliser des projets souvent difficiles à mener par manque de financement public ; alors quand je vous entends dire peu coûteux et très léger, c'est sans doute vrai par rapport au budget de l'agglomération, mais c'est quand même à mon sens un peu décalé par rapport à la réalité des élus ou des associations qui au quotidien ont bien du mal avec leurs projets.

Deuxième élément que je voudrais apporter au débat, c'est que vous nous avez dit que ce n'est pas une couche de plus, mais c'est quand même, qu'on le veuille ou non, un élément de plus, on travaille à reconstruire la Normandie, tout le monde a voté pour, on est fier d'avoir constitué une grande Normandie. Malgré tout, on peut être tenté de penser, même si vous nous assurez du contraire, qu'il y a quand même la volonté de maintenir une certaine identité de la Basse-Normandie qui aurait peur de la grande métropole Rouennaise qui est là et qui pourrait manger peut-être un peu trop de financements publics. Alors c'est sans doute vrai ce que vous nous dites, mais quand même quelque part derrière, moi je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a cette tentation de vouloir continuer d'exister comme on existait avant alors que la loi NOTRe a pour objectif d'essayer de simplifier ce fameux mille-feuille, d'essayer de faire en sorte que les relations soit plus nettes, plus faciles, plus organisées entre les communes, les agglomérations, les départements et la Région. Rajouter toujours quelque chose qui permet de se rassembler un peu plus ça, nous donne l'impression, ça me donne l'impression, d'être un territoire qui a peur, un territoire éloigné, un territoire qui ne pourrait ne pas exister sans les autres. Je crois que l'agglomération du Cotentin, elle n'a pas besoin de se rassembler avec qui que ce soit d'autre, alors pour dialoguer oui, pour discuter, oui, pour peut-être mener des projets, oui, mais pas dans des structures qui coûtent toujours un peu plus. On est en plein chantier de l'agglomération, c'est déjà un grand rassemblement, menons déjà ce projet correctement, c'est ce qu'on a commencé à faire, je crois. On verra, donnons la chance à la loi NOTRe de nous prouver qu'elle avait raison, qu'une agglomération peut travailler sereinement avec la région, qu'une agglomération peut travailler sereinement avec un département.

Dernier élément que je voudrais porter à connaissance. Je ne vise personne et je n'accuse personne, mais c'est quand même très désagréable de voir dans la presse, quelques jours avant un conseil, que l'affaire est presque ficelée et que sans aucun doute les conseillers voteront. On ne le dit pas franchement, dans les articles de presse, mais enfin on le sous-entend assez solidement quand même. Moi ça me gêne parce que l'assemblée souveraine ici c'est nous, c'est nous tous, ce sont les 221 conseillers et on doit respecter cette parole-là. Alors tout le monde la respecte, ce n'est pas le problème, mais il faudrait ne pas être trop tenté d'annoncer des choses qui sont presque faites avant qu'elles ne le soient et il me semble que la politesse élémentaire qu'on doit tous s'appliquer, c'est d'attendre que les votes soient passés avant d'annoncer des choses ou tout au moins de très fortement les influencer par voie de presse. »

Le Président :

« Tout d'abord, loin de moi l'idée de penser que nous sommes dans une posture défensive, une posture de peur, c'est bien tout le contraire. Nous sommes au contraire dans une posture d'ouverture et dans une posture qui refuse l'isolement et dans le cadre de cette posture qui refuse l'isolement, nous répondons présents à une sollicitation qui est faite par un pôle avec lequel nous avons historiquement, culturellement, géographiquement et économiquement des liens forts. En tout cas c'est comme ça que

je vois les choses donc c'est tout le contraire d'une posture, défensive. Deuxièmement, ce que je voudrais vous indiquer et qui n'a pas encore été mentionné, Jacques LEPETIT me le signalait tout à l'heure fort à propos, nous allons dissoudre le syndicat mixte du Cotentin donc il nous arrive parfois d'adhérer à des structures mais il nous arrive aussi d'en dissoudre un certain nombre. D'ailleurs, lorsqu'on dissout, généralement les mêmes qui nous disent qu'il y a trop de structures, critiquent le fait qu'on en supprime, je pense aux syndicats notamment, donc nous allons participer nous-mêmes fortement cet effort de simplification, mais je crois que s'agissant de porter un certain nombre de préoccupations des territoires dans le cadre d'une structure légère, nous sommes fondés à le faire.

Un mot, si vous le voulez bien, sur une question que je crois importante et que vous avez soulignée dans vos propos, qui est la question au fond des liens avec la grande Normandie, même si, comme je vous l'ai dit, le sujet dépasse bien la grande Normandie puisqu'il y a l'Etat, il y a l'Europe, il y a des tas d'autres structures. Je crois qu'il ne faut pas non plus être totalement naïf. Moi j'ai vécu, encore une fois, au Conseil régional, des débats sur la fusion et le fait de fusionner ne fait pas disparaître totalement les spécificités territoriales, c'est d'ailleurs heureux. Je ne sais pas ce que fera la région vis à vis du pôle métropolitain, peut-être d'ailleurs adhérera-t-elle, il y a des départements qui adhèrent, il y a des spécificités il ne faut pas que ça deviennent des oppositions, des antagonismes, mais il y a différentes cultures à marier au niveau de la Normandie comme il y a différentes cultures à marier au niveau de l'agglomération et donc lorsque vous mariez des cultures, il faut aussi des espaces où les gens puissent dialoguer et lorsqu'on a marié la Normandie, on a marié une culture urbaine industrielle proche de la région Parisienne avec une culture proche de la mer, rurale, de villes moyennes et je crois que ça ne se fait pas en un jour quelle que soit la volonté des élus régionaux et quel que soit le poids et la montée en puissance des structures. Donc voilà encore une fois ce n'est pas une posture défensive, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique et il ne faut pas se méprendre sur la signification de cette adhésion.

Un mot sur la presse. D'abord le maire de Caen vient à Valognes, il me paraît assez légitime de faire avec lui un point presse en tant que Président de l'agglomération, surtout qu'il est accompagné de la Présidente du pôle métropolitain, je ne pense pas que ceci devait rester caché. Je pense que c'est la moindre des informations que je dois au-delà de cette salle à l'ensemble de la population du Cotentin. Deuxièmement élément, ce que j'ai dit, je m'en souviens encore très précisément, c'est que je proposerais au conseil l'adhésion et naturellement une totale liberté de vote, dont vous allez d'ailleurs user, et après tout je ne force personne à adhérer à ce pôle métropolitain. Je le propose dans la continuité d'une action qui existait déjà et je ne suis pas, je crois, le premier à annoncer dans des conférences de presse ou dans des manifestations publiques, non pas des décisions, mais des orientations ou des propositions et je revendique pour l'exécutif le droit de le faire, tous les exécutifs le font, pourquoi serais-je le seul à ne pas pouvoir indiquer un certain nombre de directions, ce serait étrange. J'ai lu récemment à l'issue de quelques fêtes de rentrée, des annonces que j'ai découvertes sur twitter ou ailleurs, je ne me suis pas offensé, je considère que c'est le jeu normal de la démocratie à partir du moment où cela n'excède pas, je dirais, la polémique ou la bienséance. »

Une élue :

« Une question basement matérielle, ça va coûter combien à peu près ? »

Le Président :

« Ça coûte de mémoire environ 15 000 € par an, c'est bien ça ? Non pas par an d'ailleurs, l'adhésion c'est 15 000 €. »

Ralph LEJAMTEL :

« C'est pour une explication de vote extrêmement rapide, il y a toujours des équilibres politiques dans des lieux comme ça et je pense que ce sont des lieux stratégiques de la même façon que vous. Dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin, il y a cinq communes déléguées, pour ma part, je ne retrouve pas les cinq communes déléguées parmi les gens qui sont titulaires ou suppléants, donc c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai. »

Le Président :

« Vous avez donc deux choses sur lesquelles il faut que nous votions, premièrement l'adhésion et deuxièmement, la désignation des membres. Sur la désignation des membres, il y a une proposition qui

vous est faite par le bureau, je rappelle qu'il s'agit de porter ici la voix de l'agglomération pas la voix des sous-ensembles de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle la proposition qui vous est faite prend en compte, peut-être de manière imparfaite, je n'en disconviens pas, les équilibres. Pour ne rien vous cacher, ce n'est pas toujours facile, vous le savez bien, de trouver des volontaires, nous avons essayé donc de panacher entre les membres du bureau et les membres qui avaient manifesté un intérêt pour ces questions. »

Jean-Marc JOLY :

« Simplement sur la forme je respecte chacune des personnes désignées titulaires ou suppléants, mais ça s'est fait comment, on n'en a pas discuté en commission de territoire ? »

Le Président :

« Non, mais je vais vous répondre Monsieur JOLY. Je crois qu'il faut qu'on ait ce débat un jour, pardon ça va faire peut être retarder les autres délibérations et on aura peut-être ce débat tout à l'heure aussi sur d'autres sujets. Il y a des sujets qui concernent les territoires, il y a des sujets qui concernent la centralité. Si les délégués qui sont dans cette salle refusent par principe qu'un certain nombre de sujets soient traités directement par la centralité, je pense qu'à terme, il n'y a plus d'agglomération. Il faut donc trouver un équilibre entre les sujets qui sont portés par les territoires, les sujets qui sont portés par la centralité et donc il nous semble, il nous a semblé au sein du bureau, que ce sujet devait être porté par la centralité et pas par les territoires, on peut en contester la légitimité naturellement, mais on ne peut pas, chaque fois qu'il y a une désignation, demander à ce que ce soit systématiquement les territoires qui le fassent pour deux raisons. D'abord parce qu'il pourrait y avoir, de ce fait, une insuffisante prise en compte de la centralité et parce qu'il y a parfois dans les territoires des historiques et des passifs strictement locaux qui n'aboutissent pas forcément aux meilleures désignations possibles. Donc sur ce sujet, on a essayé de faire droit à la logique de la centralité. Maintenant, encore une fois, honnêtement cette liste est une liste empirique et si jamais demain, l'ayant votée, certains voulaient laisser leur place à d'autres, personnellement je n'y verrais aucun inconvénient et nous transmettrions les changements, donc n'y voyez pas une mainmise politique de l'exécutif. »

Nicolas VIVIER :

« C'est une explication de vote, mais vous avez déjà répondu à la deuxième partie qui est une question puisque j'ai cru comprendre que les deux questions sur les membres et sur le principe faisaient partie du même vote donc je m'abstiendrai, non pas par opposition à l'adhésion au pôle métropolitain parce que je pense que c'est un outil de coopération des territoires auquel il est souhaitable de participer. Je préfère toujours parler de coopération, que de compétition des territoires, terme que vous avez utilisé tout à l'heure et je me permets de dire que pour ma part je ne souhaite pas l'utiliser. Cependant, effectivement, pour ma part, j'étais auparavant suppléant, je n'ai pas entendu parler de la constitution de cette liste, donc c'est vrai que je le regrette un peu, c'est le sens de mon abstention. »

Le Président :

« Ce que je peux vous répondre Monsieur VIVIER, c'est qu'encore une fois cette liste, la liste en l'état aujourd'hui, s'il devait y avoir demain des ajustements, naturellement on y procéderait sans dommages. »

Le Président met aux voix.

Nombre de membres : 221

19h27

Vote effectué à bulletin secret

Nombre de votants : 208

Pour : 124 Contre : 46

Abstentions : 38

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 176

OBJET : Compétence facultative « Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin »

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Un Elu :

« Une simple précision, vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait une MEF à Cherbourg et puis une antenne à Valognes, quelle a été la motivation, le choix, de créer une antenne supplémentaire à Montebourg par rapport au territoire du Cotentin ? Quels ont été les critères ? »

Benoît ARRIVE :

« Dans la présentation que je vous ai faite, je vous ai parlé de la MEF, mais aussi de l'action PLIE. Ce qui a prévalu au choix, c'est de pouvoir permettre à un certain nombre de jeunes d'accéder à de nouveaux services et donc les équipes techniques et les élus ont considéré, avec l'aide aussi d'un certain nombre d'analyses, que l'antenne de Montebourg, alimenté aussi par les réflexions des élus de Montebourg. Montebourg c'est une nouvelle antenne de la mission locale, que l'on soit bien clair, qui devrait drainer un certain nombre de jeunes, en tout cas on a senti une vraie demande sur ce territoire de Montebourg sur cette question essentielle et avec les antennes actuelles plus la création à Montebourg pour la mission locale, on devrait arriver, ça restera à vérifier et probablement à améliorer, mais on doit arriver à un maillage complet du Cotentin, ce que l'agglomération rend possible comme je viens de de vous l'expliquer et ça me semble être une excellente chose. »

Yves ASSELINE :

« Monsieur le Président, ma question n'a rien à voir avec le sujet, mais nous sommes un certain nombre ici dans le Landerneau, dans ce petit coin du fond de la salle, à vouloir, depuis quelques minutes, rappeler une règle si possible à chacun parce qu'ici on ne voit pas tout le monde parler. Est-ce que quand vous donnez la parole à quelqu'un qui pose une question, il peut avoir la gentillesse, tous ne le font pas, de rappeler son nom parce qu'on ne sait pas qui parle. »

Le Président :

« Merci Monsieur ASSELINE, je crois que c'est une proposition de bon sens que, si vous êtes d'accord, nous pouvons appliquer à partir de maintenant et je voudrais juste ajouter, Monsieur ASSELINE, que même ici, pour ceux qui ont des difficultés de vue, on ne voit pas toujours sur les chevalets les noms exacts des gens qui parlent. »

Benoît ARRIVE :

« Pour finir la réponse et être extrêmement précis. Le territoire de Montebourg était l'un des seuls territoires qui n'avait pas d'antenne de la mission locale pour les raisons que je vous ai expliquées en début de délibération sur la participation des uns et des autres. Mais le choix d'installer une nouvelle mission locale, ce n'est pas simplement parce que Montebourg n'en avait pas, c'est parce que le travail qui a été fait en partenariat avec les élus du secteur concerné prouve qu'il y a une véritable attente, une véritable envie et que, y compris pour des questions de mobilité des jeunes, il nous fallait répondre, c'est ce que l'on a fait en profitant de la délibération qui vous est proposée ce soir. »

Bernard LEBARON :

« Sans pour cela ajouter des éléments, je ne prendrai pas part au vote, étant donné que je suis trésorier. »

Le Président :

« Donc Madame LAUNOY et Monsieur LEBARON ne prendront pas part au vote. »

Christèle CASTELEIN :

« Je voulais simplement me réjouir que cette antenne s'installe à Montebourg parce que c'est un réel besoin. »

Le Président :

« Juste un mot sans prolonger inutilement les choses, mais je voulais apporter une précision. Il y a un effort supplémentaire qui est fait pour couvrir l'ensemble du territoire du Cotentin par les actions de la mission emploi formation. J'ai obtenu l'assurance, avec Benoît ARRIVE, lors des discussions que nous avons eues avec les responsables de la MEF, que cet effort supplémentaire servirait à couvrir de nouveaux services pour la population et non pas à pallier le désengagement de l'Etat. Je crois que c'est important de le signaler qu'ici, il ne s'agit pas en quelque sorte d'écoper le désengagement de l'Etat avec les fonds de l'agglomération, il s'agit bien de couvrir de nouveaux services et donc on n'est pas dans une logique de chantage avec la MEF, ce serait absurde mais il fallait quand même qu'on clarifie ce point et je pense que je devais au Conseil cette information. »

Le Président ouvre le vote

Nombre de membres : 221

19h38

Madame Claudie LAUNOY et

Nombre de votants : 206

Monsieur Bernard LEBARON

Pour : 197

Contre : 1

Abstentions : 8

ne prennent pas part au vote

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 177

OBJET : Participation au projet EAS-HyMob relatif au déploiement de la mobilité hydrogène en Normandie

Benoît ARRIVE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221

19h45

Nombre de votants : 208

Pour : 181

Contre : 10

Abstentions : 17

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 178

OBJET : Porté à connaissance : Politique de développement durable de la Région – Réponse aux appels à projets IDEE Stratégie « Territoire Durable 2030 » et IDEE Stratégie « Trame verte et bleue : agir à l'échelle locale »

Edouard MABIRE présente le porté à connaissance.

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte.

Délibération n° 2017- 179

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'Institut Régional du Développement Durable de la Normandie (IRD2) et désignation des représentants

Edouard MABIRE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221

19h49

Vote effectué à bulletin secret

Nombre de votants : 208

Pour : 198

Contre : 0

Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 180

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'association AMORCE et désignation des représentants

Edouard MABIRE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 208
Pour : 193 Contre : 3
La délibération est adoptée.

19h51

Vote effectué à bulletin secret

Abstentions : 12

Délibération n° 2017- 181

OBJET : Modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Edouard MABIRE présente la délibération.

Nicolas VIVIER :

« Merci Monsieur le Président, juste pour dire qu'au-delà de l'obligation, je pense que les politiques dans ce domaine sont un impératif, les événements notamment climatiques nous le démontrent tous les jours. Ce que j'aurais juste souhaité remarquer, c'est que le secteur des transports qui a quand même un impact assez important ne me paraît pas vraiment représenté dans le comité de pilotage, peut être un élément de réflexion voir s'il ne pourrait pas y avoir un partenaire. Puis je crois que Monsieur MABIRE l'a un peu dit mais je crois, dans mon souvenir en tout cas, c'est qu'en tant qu'élu, on soit régulièrement informé, pas seulement à la fin du plan d'action qui sera proposé. »

Le Président :

« Monsieur VIVIER, merci de cette intervention. Sur les transports, je ne vois pas d'objection. Juste une remarque, on est tous convaincus de la nécessité d'actions dans ce domaine, ce qui m'interpelle, pardon de le dire, c'est que la multiplication des plans climat finit par nuire à leur clarté et à leur efficacité. Je crois que sur le territoire de la Manche, nous avons maintenant beaucoup de plans climat entre les parcs, les agglomérations, les communautés de communes, certaines villes, le syndicat mixte hier, et je crois pour le coup Monsieur, vous parliez de rationalisation et de simplification tout à l'heure, que c'est un domaine où il y aurait grand intérêt à ce que nous ayons un plan climat un peu global, un peu synthétique où on ne veut pas tout faire parce que quand on veut tout faire, on ne fait rien et où les collectivités se concentrent sur quelques objectifs précis et prioritaires. Mais c'est une obligation légale, on va le faire mais on va essayer d'en faire un outil qui s'intègre dans l'ensemble des innombrables documents de programmation qu'on nous réclame et surtout qu'il soit utile, il ne s'agit pas simplement de dire on fait un plan climat pour faire un plan climat, parce que finalement, au bout du compte, la dilution en ce domaine finit par faire perdre au plan climat lui-même beaucoup de son impact. »

Le Président met aux voix.
Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 208
Pour : 188 Contre : 5
La délibération est adoptée.

19h56

Abstentions : 15

Délibération n° 2017- 182

OBJET : Porté à connaissance : Lancement d'une étude globale de gestion durable du littoral : définition de la politique GEMAPI littorale de la communauté d'agglomération

Bernard LEBARON présente le porté à connaissance.

Le Président :

« Merci Bernard, c'est un sujet important la GEMAPI auquel bon nombre de communes sont confrontées et je crois que nous prenons les devants sur cette étude qui doit nous permettre de fonder une doctrine d'action en la matière. Je remercie Bernard du travail qu'il a accompli en ce domaine et il s'agit d'un

porté à connaissance, nous aurons l'occasion de voter les crédits dans le cadre du vote du budget supplémentaire. »

Nombre de membres : 221

Le Conseil Communautaire prend acte.

Délibération n° 2017- 183

OBJET : Création et composition du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président :

« Merci Madame GOSSELIN-FLEURY pour cet exposé sur le conseil de développement dont je rappelle qu'il est une obligation légale et dont nous allons essayer de faire un outil utile au service du territoire parce que les expériences prouvent que le conseil de développement, ça peut être une très bonne chose, ça peut être aussi une déception parfois. »

Ralph LEJAMTEL :

« J'avais fait quelques remarques en commission de territoire et je n'ai pas eu les retours donc je vais les refaire rapidement. D'abord dans la liste des organismes qui peuvent être dans ce conseil de développement, il manquait une organisation syndicale, j'avais demandé à ce qu'elle soit éventuellement ajoutée, il y avait un organisme qui était marqué dans la gestion sociale alors que c'était un syndicat, il y avait quelques erreurs factuelles que j'avais porté à la connaissance du comité de la commission de territoire. Il y avait de la même manière un élément sur une volonté de parité lors des désignations d'un certain nombre d'associations ou d'organisations. Or, cette intention de parité pouvait être un peu plus prescriptive puisque c'est nous qui définissons quand même un peu les choses de ce côté-là. La liste préfigurative telle qu'elle nous avait été présentée en commission de territoires, il me semble qu'il n'y avait pas du tout d'organisations syndicales, c'est peut être un regret mais c'est peut être une erreur. Moi j'ai regardé par rapport à ce qui était mis en jaune mais comme le document n'apparaît pas là, on l'a eu en commission de territoire, mais il n'est pas là. Ça, c'était des remarques par rapport à la délibération elle-même.

Puis j'avais fait une proposition sur la présidence parce que, comme effectivement les élus par la loi NOTRe ne peuvent pas être au conseil de développement, ça pouvait être bien d'avoir quelque chose de pluriel, c'est-à-dire plusieurs élus qui puissent participer à la Commission mixte. Ça aurait pu être fait de façon très simple, c'est un appel à candidature et même pas des candidatures mais est-ce qu'il a des élus qui sont intéressés pour faire partie de cette commission mixte si il y avait eu 50 personnes qui auraient répondu, effectivement il y a un principe de réalité, il faudrait un peu réduire mais je trouve que ça serait bien qu'il puisse y avoir plusieurs personnes qui participent en tant qu'élus à ce dispositif. »

Geneviève GOSSELIN-FLEURY :

« Sur les organisations syndicales qui n'apparaissent pas, effectivement on a rajouté suite à votre demande et quand vous avez dit que vous n'aviez pas vu d'organisation syndicale, je pense que vous avez oublié de dire d'enseignants ? Non, les organisations syndicales ont toutes été inscrites dans la liste et vous aviez indiqué que vous n'aviez pas vu les organisations syndicales d'enseignants donc ça a été aussi rajouté à la liste donc on en a tenu compte.

Vous parlez d'une commission mixte, il ne s'agit pas tout à fait d'une commission mixte mais il s'agit d'un comité de coordination stratégique qui n'est pas un lieu de débats entre la communauté d'agglomération et le conseil de développement, qui je le rappelle reste autonome, c'est un lieu d'échange pour fixer la programmation et le calendrier des travaux pour qu'il y ait une vraie cohérence entre les travaux du Conseil de développement et ceux de la communauté d'agglomération, pour que la communauté d'agglomération puisse transmettre tous les dossiers. C'est aussi un lieu où pourra être examiné la suite qui est donnée aux avis et là les élus en charge des dossiers qui feront l'objet de cette suite donnée pourront participer à ce comité de coordination stratégique mais comme la loi a bien prévu

qu'il s'agit d'un conseil de développement totalement autonome, le comité de coordination stratégique je le rappelle n'est pas un lieu de débats mais simplement un lieu pour fixer le calendrier, le contenu, les modalités du travail du Conseil de développement et à la fois la cohérence de ses travaux et puis effectivement la suite donnée aux avis où là, les élus qui sont concernés et qui sont dans les commissions qui sont concernées, pourront participer à ce moment-là. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h16

Nombre de votants : 208

Pour : 164 Contre : 20 Abstentions : 24

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 184

OBJET : Porté à connaissance : Présentation du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Président :

« Monsieur PRIME va nous faire un rapide porté à connaissance de la présentation du rapport d'évaluation de la CLECT car nous avons beaucoup travaillé en CLECT notamment en juillet. Nous avons éclairci un certain nombre de points notamment qui concernent le maintien des bâtiments d'activités dès lors qu'ils sont loués dans les conditions du marché dans le giron des communes. Je rappelle que c'était un point de discussion, nous avons obtenu de la préfecture, après que nous l'avons sollicitée, de pouvoir faire évoluer les choses dans le sens souhaité par les communes, je pense que ceci explique les modifications qui ont été faites et je pense que cela va dans le sens de ce qui avait été demandé. »

Christian PRIME présente le porté à connaissance.

Le Président :

« Merci Monsieur PRIME. C'est un porté à connaissance, il n'y a pas de vote. Je voudrais en profiter pour d'abord remercier le long et minutieux travail qui a été fait avec RCF, Monsieur KERRIGUY, je crois vraiment qu'il a été d'une grande aide et je voudrais remercier l'ensemble des communes qui ont vraiment joué le jeu en la matière, et ce n'était pas gagné, et je voudrais remercier Christian PRIME et les services qui ont fait aussi un énorme boulot donc que je tenais à le dire maintenant. »

Nombre de membres : 221

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2017- 185

OBJET : Fixation du montant de l'attribution de compensation 2017

Le Président :

« Dans le même ordre d'idée, mais cette fois il faut un vote et il faut un vote favorable aux deux tiers, je le précise, nous avons la fixation de l'AC 2017 donc nous allons, après qu'on vous l'aura communiqué, je vous l'ai communiqué par lettre, mais après que Christian PRIME aura dit ce qu'il y a à dire donc on votera aux deux tiers soit ça passe pas et dans ces cas-là tout est parfait, soit ça ne passe pas et dans ces cas-là les communes auront trois mois pour se prononcer sur le montant de l'AC définitif. »

Christian PRIME présente la délibération.

Evelyne MOUCHEL :

« Comme je l'ai demandé tout à l'heure à Monsieur PRIME quand on s'est vu, ça ne correspond pas à ce qui logiquement nous était attribué donc il y a beaucoup de maires comme moi-même qui s'interrogent et qui voudraient avoir quand même une réponse. Comment se fait-il que l'on ne reçoive pas le montant qui était prévu initialement, vous avez parlé d'un reversement du FPIC, ce serait bien qu'on ait des explications un peu plus approfondies pour qu'on s'y retrouve parce qu'on est nombreux à se poser beaucoup de questions. »

Christian PRIME :

« Effectivement donc on a commencé, je crois d'ailleurs que Franck DUVAL a commencé à répondre à un certain nombre de maires qui m'avaient interrogé au début de cette réunion de bureau tout à l'heure. »

Franck DUVAL :

« On a intégré dans le cadre des travaux de la CLECT une correction du FPIC puisque la création de la communauté d'agglomération a modifié la répartition des FPIC attribué en 2016 aux communes, c'est-à-dire que certaines communes ont touché plus et d'autres communes ont touché moins. Or en 2017, le montant que l'Etat a voté dans la loi de finances pour le FPIC n'a pas changé par rapport à 2016 donc le FPIC aurait dû être stable donc la décision a été prise de prendre une disposition au sein de cette attribution de compensation afin de rétablir le FPIC 2016 sur 2017, certaines communes voient leur FPIC diminuer parce qu'ils ont une augmentation liée à la communauté d'agglomération en 2017 et certaines communes voient leurs attributions augmenter parce qu'elles ont une diminution de leur FPIC en 2017, donc c'est vraiment un effet de neutralisation lié à l'application stricte de la charte, à savoir pas de perdant pas de gagnant et ça a été adopté à l'unanimité. »

Le Président met au vote.

Nombre de membres : 221

20h23

Vote au 2/3 des suffrages
exprimés

Nombre de votants : 208

Pour : 176 Contre : 4 Abstentions : 28

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 186

OBJET : Contribution Economique Territoriale (CET) : politique d'exonération

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Sur cette délibération, nous avons deux objectifs. Le premier, c'est d'être compétitif pour attirer les créations d'entreprises dans le périmètre de ce qu'on appelle la PAT, c'est à dire la prime d'aménagement du territoire, ce n'est pas tout le territoire du Cotentin, ce sont certaines communes qui sont définies par un décret, lequel décret pris après consultation du Conseil départemental mais nous n'avons pas la main. Autrement dit, nous sommes dépendants du périmètre de la PAT, lequel périmètre est essentiellement situé en bordure de la RN 13. Mais le dispositif que nous vous proposons permet d'étendre autant que l'on peut ce dispositif. Le deuxième avantage de ce dispositif, c'est pour la filière économique culturelle notamment cinémas, théâtres, librairies parce que là encore il y a des exonérations prévues. Ces exonérations ne profitaient qu'à Cherbourg, elles profiteront à un certain nombre de communes supplémentaires dont la liste figure dans le décret. Je sais que sur ce sujet, il y a des communes qui légitimement voudraient être dans le territoire de la PAT mais qui n'y sont pas au terme du décret, il faut attendre 2020 pour que le périmètre soit redéfini mais je veux leur dire que nous n'attendons pas pour solliciter le préfet et pour prendre rang afin que ces communes puissent être, en tout cas prioritaires ou considérées le jour où il y aura une redéfinition du périmètre. »

Ralph LEJAMTEL :

« Je n'ai toujours pas compris et j'ai peur de me tromper. Est-ce que les entreprises du port de Cherbourg-en-Cotentin sont exonérées de CFE, c'est-à-dire là où il va y avoir des constructions de Pâles, les assemblages d'hydroliennes etc. »

Benoît ARRIVE :

« La réponse est qu'on a travaillé effectivement dans le cadre de l'implantation sur cette exonération donc là réponse très clairement est oui à la question que vous posez. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h28

Nombre de votants : 208

Pour : 161 Contre : 6 Abstentions : 41

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 187

OBJET : Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Juste un mot, ce sont des sujets très techniques, j'essaie juste de les simplifier. D'abord pour dire que c'est une part de nos ressources fiscales qui est modeste par rapport à l'ensemble. Deuxièmement pour dire que nous avons deux possibilités, nous en avons discuté au Bureau. Soit une possibilité qui consistait, sur les bases minimales de CFE, à faire une moyenne pondérée de ce qui se faisait auparavant qui aurait abouti à avoir un système absolument pas progressif et donc ça aurait pénalisé les entreprises avec des chiffres d'affaires inférieurs à 500 000 euros. Soit, et c'est le parti que nous avons pris, de réintroduire la progressivité dans des conditions raisonnables à la fois sur le montant et à la fois sur la période sur laquelle cette progressivité s'applique et c'est le choix que nous avons fait. Donc je voulais apporter ces quelques éléments, je voulais dire également autre chose puisque j'ai la parole sur ce sujet. Cela n'a rien à voir, et je ne voudrais pas qu'il y ait de coïncidences avec la révision des bases locatives qui est en ce moment entreprise par l'Etat. Il se trouve que cette révision des bases locatives dont on parle depuis très longtemps, l'Etat la met en œuvre en 2017, l'année où nous créons le Grand Cotentin alors je ne voudrais pas que certains esprits fassent un faux parallèle entre les deux en disant : c'est la création du Cotentin, les bases locatives augmentent, vous voyez ce n'est pas du tout ce qui nous avait été dit sur la neutralité fiscale. Donc je fais appel à l'ensemble des délégués communautaires pour qu'ils expliquent, s'ils sont interrogés sur ce sujet fiscal, dites à ceux que vous rencontrez que cela n'a strictement rien à voir et que la Communauté d'Agglomération n'est pas responsable des conditions dans lesquelles s'effectue la révision des bases locatives. Du reste, j'ose espérer que cette révision des bases locatives mise en œuvre par l'Etat n'aboutira pas à des effets qui sont aujourd'hui semble-t-il assez difficiles de mesurer, qui seront des effets erratiques ou des effets particulièrement douloureux pour telle ou telle catégorie de contribuables. En tout état de cause, je sais qu'en matière fiscale la communication est toujours délicate et je tiens quand même à rappeler très fortement que cette fixation des bases minimum de CFE qui est faite de manière la plus équitable possible n'a rien à voir avec la révision des bases locatives entreprises par l'Etat. »

Ralph LEJAMTEL :

« Nous avons eu des documents très intéressants lors de la commission de territoire je pense que ça serait bien qu'on puisse les obtenir par voie mail parce qu'ils permettent de voir ces documents. Déjà cette délibération, ça représente 2% de la totalité de ce que reçoit la collectivité sur la CFE mais ceci dit ce n'est pas parce que ça ne représente que 2% que ce n'est pas bien d'avoir fait de la progressivité. Mais si on avait les documents qu'on a eu en commission de territoire, on pourrait voir que peut être le principe de proportionnalité aurait pu être davantage mis en œuvre. Mais ces documents qui sont intéressants, ça serait bien qu'on les obtienne s'il vous plaît. »

Le Président :

« Pas d'objection naturellement, on vous les communiquera. »

Christian PRIME :

« Sachant que chaque année avant le 1^{er} octobre, on peut revenir sur le système des barèmes pour assurer cette progressivité comme vous l'évoquez. »

Le Président met la délibération aux voix.
Nombre de membres : 221 20h35
Nombre de votants : 208
Pour : 167 Contre : 5 Abstentions : 36
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 188

OBJET : Intégration fiscale progressive des montants de base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h36
Nombre de votants : 208
Pour : 164 Contre : 1 Abstentions : 43
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 189

OBJET : Taxe foncière sur les propriétés non baties – Dégrevement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h38
Nombre de votants : 208
Pour : 195 Contre : 1 Abstentions : 12
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 190

OBJET : Instauration de la taxe de séjour communautaire

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Un petit mot rapide dans l'introduction par rapport à la saison touristique. Vous savez que notre météo a été maussade néanmoins on a enregistré en ce qui concerne donc la fréquentation dans nos points d'accueil des différents office de tourisme, une progression de 7% et cette progression elle s'inscrit dans la moyenne départementale telle qu'elle nous avait été communiquée notamment par Patrice PILLET au niveau de Latitude Manche. Néanmoins donc cette fréquentation touristique dans nos point d'accueil, je dis bien nos points d'accueil, elle est disparate sur notre territoire, ça ne se traduit pas automatiquement par une augmentation des hébergements touristiques on aura le l'occasion de faire le point avec les hébergeurs puisque vous savez, on est aussi touché par le phénomène d'AIRBNB qui vient concurrencer aussi nos hébergements. Ce qu'on peut dire enfin, pour terminer sur la saison touristique, c'est que la météo étant ce qu'elle, elle a favorisé la fréquentation de nos équipements et

notamment au niveau de la cité de la mer comme en ce qui concerne Ludiver qui a aussi inauguré sa nouvelle muséographie. »

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération.

Christine LEONARD :

« Je vais revenir sur ce que j'ai relevé lors de la dernière réunion. Dans la dernière case, il y a les ports de plaisance, je viens d'entendre, c'est confirmé, que c'est au forfait, donc ça ne peut pas être à la fois au réel et au forfait. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Si on peut justement dans la délibération décider qu'une catégorie notamment les ports de plaisance soit au forfait. »

Christine LEONARD :

« Je suis bien d'accord sauf que vous l'indiquez encore dans la case « réel ». »

Le Président :

« C'est une erreur matérielle dont vous vous voudrez bien nous excuser mais les propos de Monsieur HOULLEGATTE étaient clairs, ce sera bien au forfait, merci de nous le préciser. »

Christine LEONARD :

« Et le forfait n'est pas précisé, il devrait l'être je pense. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Je crois qu'il fera l'objet d'une délibération spécifique puisque là on est sur une grille tarifaire qui permet aux hébergeurs déjà par anticipation d'annoncer entre guillemets le prix de la taxe de séjour sur leur grille tarifaire 2018 donc c'est pour ça que nous prenons aujourd'hui cette délibération sachant aussi que la loi nous oblige à le faire avant le 1^{er} octobre. En ce qui concerne les ports de plaisance, c'est une discussion qui se fait avec les ports de plaisance donc elle va se poursuivre d'ici le 31 décembre, sans doute dans le cadre de la préparation de notre budget prévisionnel primitif 2018, sachant que le port de plaisance de Cherbourg était au forfait, je parle sous contrôle de Michel LOUISET, et je crois que les conditions sont quasiment les mêmes. »

Christine LEONARD :

« Merci, par ailleurs il y a des catégories professionnelles qui vont voir des augmentations certaines, des catégories d'hébergement pardon. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« On en est conscient. Ce qu'il faut savoir c'est qu'à partir du moment où il y a une augmentation, c'est aussi une exigence. Quand je dis que certains territoires s'orientent de plus en plus vers une contribution à l'organisation de séjours touristiques, c'est qu'en contrepartie, on apporte un véritable service aux touristes et ces véritables services, c'est à travers les documents qu'on va leur fournir et surtout de plus en plus, c'est ça qui les intéresse, les offres promotionnelles qui seront élaborées notamment en lien avec les partenaires privés. »

Daniel MELLET :

« Est-ce qu'il y a un contrôle sur le déclaratif de mis en place parce que chez nous par exemple on collecte à peu près de 200 000 euros sur les 700 000 euros. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« En principe oui, avec les systèmes maintenant de télé déclaration, il y a de plus en plus d'interconnexion et d'interopérabilité entre les différents logiciels, c'est-à-dire dans les logiciels de comptabilité, à un moment donné le nombre de nuitées va apparaître donc automatiquement en fonction du tarif on verra quel est le montant de la taxe de séjour et on pourra comparer si le montant de la taxe de séjour et je dirais en adéquation avec le chiffre d'affaires de l'hébergeur. »

Le Président :

« Cela étant, cela va se mettre en place progressivement et il n'est pas exclu qu'il y ait au débat un peu de déperdition sur la collecte. On le sait, on l'a anticipé. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Tout à faire après si il y a des gens qui ne déclarent pas, c'est de leur responsabilité mais je veux dire que c'est une responsabilité au regard du fisc. »

Jean LEPETIT :

« Je voudrais aborder quand même au niveau de la taxe de séjour, ce n'est pas une taxe dédiée au niveau des offices de tourisme, c'est en fait au niveau du tourisme. Ce qui veut dire qu'au niveau de certaines communes qui avaient des projets touristiques et qui continueront demain à avoir ces mêmes projets, effectivement elles n'auront plus cette recette donc je pense qu'il faut effectivement que l'agglomération bénéficie, c'est tout à fait logique et c'est normal. Maintenant comment on peut faire demain pour que les communes qui ont des aménagements touristiques particuliers qui continueront à avoir ces contraintes et donc ces besoins de financement, que ça puisse être organisé. J'en veux pour preuve au niveau de Saint-Vaast La Hougue par rapport au projet UNESCO, des sommes ont été allouées depuis de nombreuses années sur ces thématiques qui sont quand même onéreuses et demain donc avec le transfert de la taxe de séjour, effectivement c'est une dotation qui n'existera plus demain donc il faudra penser peut être trouver un protocole qui permet d'avoir des projets sur nos communes touristiques.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir aussi, c'est au niveau de la communication parce que demain, on voit bien qu'il y a des grandes disparités et des grands bouleversements en terme de de coût et ce sont souvent les hébergeurs ou les structures qui vont venir vers les communes parce que c'était un petit peu leur réflexe de trouver pourquoi est-ce qu'il y a une telle augmentation. Donc je pense qu'il y a un devoir vraiment d'avoir une plaquette très bien expliquée de telle façon que nous puissions aussi expliquer ces variations parce qu'autrement, on risque d'avoir vraiment des grosses difficultés. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Sur le premier point, on a parlé de neutralité d'une certaine façon et je crois que c'est le principe de base qui préside à la gouvernance notamment en matière financière de cette agglomération donc on est bien dans l'évaluation des charges transférées donc on pourra d'une certaine façon savoir quelle était la quote-part qui était consacrée par la commune de Saint-Vaast La Hougue à son office de tourisme et puis ce qui ne l'était pas pour ses missions propres qu'elle conserve notamment en ce qui concerne les visites du site classé au patrimoine mondial de l'Unesco. En principe, il y a neutralité à travers cette évaluation des charges transférées.

En ce qui concerne maintenant la communication et tout à fait je crois que vous avez complètement raison il faut, et on a déjà commencé à anticiper et à préparer des documents de communication qui puisse sensibiliser ceux notamment en particulier qui ne percevaient pas la taxe de séjour pour leur expliquer à la fois comment ça fonctionne et puis aussi quelle est l'utilité de cette taxe. »

Yves ASSELIN :

« Cette taxe ne doit pas servir uniquement à la promotion touristique mais aussi au financement d'équipements ou d'entretien d'équipements car en terme d'attractivité, par exemple un chemin de randonnée s'il est mal entretenu le bouche-à-oreille est très mauvais pour les années d'après. Toute la qualité de l'accueil sur un chemin s'il est très bon, le bouche-à-oreille est très bon et la direction générale des collectivités locales prévoit que cette taxe de séjour puisse servir à des dépenses couvrant des

travaux d'amélioration qualitative de l'espace public, la communication et aussi tout ce qui concerne l'attractivité et donc si nous versons l'intégralité du produit de cette taxe de séjour à la SPL, est-ce que la SPL aura pour rôle, parmi ces rôles aussi d'aider à améliorer la qualité de l'accueil. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Je vais être direct, je ne pense pas malheureusement mais ça sera d'une certaine façon aux uns et aux autres de prendre nos responsabilités. Où est ce que sera le curseur, je pense notamment à la signalétique, est ce que la signalétique sera de compétence de la SPL ou est-ce que c'est une compétence, entre guillemets, des organismes tels que l'agglomération je ne sais pas, ça fait partie, je crois, des discussions qu'on a en cours. Mais à l'heure actuelle, ce qui est important, je crois, c'est dans les mois qui viennent, de définir le périmètre de ce que pourra faire la SPL et de ce qu'elle ne fera pas et qu'on soit bien là aussi dans l'évaluation des charges transférées. A partir du moment où c'est la SPL qui ne fait pas ces missions, qui sont des missions importantes notamment au titre du développement touristique, et sur les chemins de randonnées vous avez parfaitement raison même s'il y a déjà des mécanismes qui sont en place en lien avec d'autres organismes, de savoir par qui sera assumée la mission de l'entretien de nos chemins touristiques, de la signalétique et de tout autre aménagement qui sont nécessaires aussi au développement touristique. »

Le Président :

« Un mot pour compléter ce que vient de dire Jean-Michel HOULLEGATTE et sans que j'ai sur ce sujet une idée particulièrement arrêtée. Je crois que c'est aux uns et aux autres comme il l'a dit de définir quel doit être le périmètre d'intervention de la SPL parce que je voudrais quand même ajouter que la création de la SPL n'épuise pas le sujet des équipements touristiques ou des aménagements de notre territoire et que c'est un outil de promotion touristique important. Nous allons la doter à la fois de ressources humaines et financières de manière à assurer une véritable promotion du Cotentin mais ça ne nous dispense pas nous Communauté d'Agglomération d'une part, d'avoir une stratégie touristique claire et d'autre part, de mettre un certain nombre de moyens complémentaires à Saint-Vaast La Hougue, à Réville, à Barneville, à Fierville et ailleurs autrement dit dans le cadre de la politique globale de l'agglomération et de ses compétences, qu'il s'agisse de ses compétences environnementales, de développement économique, de tourisme, de transport et d'autres, nous devons répondre présents sur ces sujets indépendamment de la SPL. »

Le Président met aux voix.
Nombre de membres : 221 20h59
Nombre de votants : 208
Pour : 187 Contre : 6 Abstentions : 15
La délibération est adoptée.

Suspension de séance

Délibération n° 2017- 191

OBJET : Transfert de zones d'activités du budget annexe 12 : « développement économique locations » vers le budget annexe 11 : « développement économique ventes »

Christian PRIME présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 21h23
Nombre de votants : 207
Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 21
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 192

OBJET : Développement numérique – autorisation de programme – actualisation des crédits de paiements N° 3

Christian PRIME présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 21h25

Nombre de votants : 207

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 17

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 193

OBJET : Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement

Christian PRIME présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 21h28

Nombre de votants : 207

Pour : 189 Contre : 1 Abstentions : 17

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 194

OBJET : Budgets eau et assainissement – affectations du résultat de fonctionnement

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h29

Nombre de votants : 207

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 18

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 195

OBJET : Budgets annexes – affectations du résultat de fonctionnement

Christian PRIME présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 21h29

Nombre de votants : 207

Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 24

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 196

OBJET : Budget supplémentaire 2017 – Rapport de synthèse

Christian PRIME présente la délibération.

Daniel DENIS :

« Monsieur le Président, chers collègues, avant de mettre au vote le budget supplémentaire incluant les dernières demandes de subventions, j'aimerais faire remonter une des remarques des conseillers communautaires du Pôle de Proximité de Saint Pierre Eglise, on s'est réuni mardi dernier en commission territoriale. Mais tout d'abord, je me réjouis que les subventions 2016 soient reconduites en 2017, on a voté ça il y a quelques mois très bien et sur les nouvelles demandes de subventions, c'est ça qui me chagrine un peu ainsi que les conseillers communautaires, je me suis déjà exprimé d'ailleurs en Bureau communautaire pour avoir plus de transparence. Je sais que ça sera certainement mis en place rapidement, je parle d'un groupe de travail qui pourrait être élargi aux membres qui désirent venir. Il

serait opportun vraiment de le créer et il aurait en charge l'étude bien sûr des nouvelles subventions, enfin des subventions de l'année même, il faudra faire un tri par rapport à un règlement qui devrait créer, comme ça se fait dans certaines communes et ça serait vraiment nécessaire pour qu'il soit avec des critères bien précis, un règlement qui cadrerait les choses, c'est une demande, je crois, de pas mal de gens. Donc je suis désolé pour les associations qui ont été écartées, les nouvelles demandes, mais j'ai confiance en la CAC comme je l'ai toujours dit et puis je pense que ça sera, j'en ai parlé avec Monsieur PILLET, je crois que le groupe de travail sera créé très rapidement. »

Le Président :

« Merci Monsieur DENIS, avant de répondre sur ce point et peut être Patrice PILLET ou Christian PRIME complétera sur les subventions, je voudrais faire deux trois remarques sur le BS. D'abord comme vous l'aurez constaté à la lumière des éléments qui vous ont été donnés, il n'y a pas de mauvaises surprises budgétaires, en dépit des incertitudes, des manques à gagner qui sont les nôtres et c'est le produit d'ailleurs de l'ensemble de la gestion des anciens EPCI et puis la création de la CAC. Nous avons aujourd'hui une situation financière saine avec des marges de manœuvre pour assurer à la fois nos missions et le développement du territoire, il ne s'agit pas d'en faire n'importe quoi, il ne s'agit pas de les gaspiller, il s'agit de bien les utiliser, mais je crois que la structure financière est là et qu'elle a été, de surcroît, positionnée de manière extrêmement prudente. Je tiens à dire aujourd'hui, qu'en matière budgétaire, nous n'avons pas encore épuisé toutes les données et toutes les implications de la création de la CAC et nous ne pourrions le faire qu'en 2018, mais nous avons établi ces budgets primitifs et supplémentaires sur les hypothèses les plus prudentes possibles. Donc je ne pense pas qu'il y aurait dans les éléments à venir de quoi perturber ce qui vous a été présenté, ce sera ma première observation.

Deuxième observation, dès la création de la CAC, et au travers de ce budget, vous constaterez que nous avons fait un effort important de retour vers les communes aussi bien en matière de fixation des AC que nous avons ajustées à la hausse, pour plus d'1 million, et par la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire d'1 million six donc les critères d'attribution seront discutés avec vous et seront présentés au conseil de décembre.

J'en viens aux subventions, d'abord pour confirmer ce que disait Daniel DENIS, pour qu'il y ait la clarté sur ce sujet. Toutes les subventions qui émanaient des anciens EPCI ont été reconduites et elles le seront jusqu'en 2020, c'est l'engagement que nous avons pris donc je dirais ce qui se faisait est maintenu, premier point. Deuxième point, nous avons eu, et c'est un élément d'explication, un flot considérable de demandes nouvelles, on peut dire qu'il y a eu un effet d'aubaine, il y a la création de l'agglomération, je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou le déplorer, mais enfin vous le constatez. Il y avait pour environ 400 000 euros, voire plus, de demandes de subventions nouvelles qui atterrissent, je puis vous le dire, jour après jour dans le bureau du Président ou des vice-présidents. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons, dans l'urgence compte tenu du vote du budget supplémentaire, grâce à Patrice PILLET et Christian PRIME que j'avais chargés de faire ce travail sous le contrôle du Bureau, nous avons procédé à un tri de ces subventions et nous avons procédé à, je dirais, la mise en place d'un certain nombre de critères pour déterminer s'il fallait retenir ces subventions ou pas. Ces critères étaient au nombre de trois. Premièrement, contribuer à l'amélioration de l'attractivité du territoire ; deuxièmement, contribuer au bon exercice des compétences de l'agglomération parce qu'il avait un certain nombre de ces demandes qui avaient directement trait à l'exercice de nos compétences et troisièmement, assurer un équilibre territorial et faire droit à un certain nombre de demandes qui, sans être d'intérêt communautaire, pouvez, dans cette phase où nous ne sommes pas encore au clair sur la rétrocession de compétences, être considérées comme admissibles. Sur ces bases, nous avons retenu un effort supplémentaire de 180 000 euros environ, je parle sous contrôle des spécialistes, 180 000 euros de subventions supplémentaires par rapport à l'existant, ce qui est un plus aujourd'hui donné sur le territoire et, je le répète, à un moment où bon nombre de partenaires se désengagent, où le tissu associatif s'interroge et où les communes parfois, je le disais, ont des difficultés pour boucler leur budget. Je ne dis naturellement pas que tout est parfait, je ne dis pas qu'à la marge il n'y ait pas telle ou telle subvention qui ne puisse être contestée ou réintégrée. Ce que je dis, pour répondre à Daniel DENIS, premièrement, il a raison de dire qu'il faut élargir le groupe de travail qui a été établi entre Patrice PILLET et Christian PRIME, qu'il faut que pour l'année prochaine nous ayons un groupe de travail élargi. Deuxièmement, Daniel DENIS a raison également de dire qu'il faut faire un règlement des subventions ou en tout cas un protocole pour vérifier que nous ne sommes pas dans du clientélisme, mais que nous sommes bien dans une politique cohérente. Pour autant, je ne voudrais pas qu'on transforme un plus en un moins et donc ce qu'il faut bien avoir conscience c'est que l'effort qui est proposé, c'est un effort qui représente pour la Communauté d'Agglomération, me semble-t-il, une plus-value en terme de

message adressé au territoire. Alors il y a un problème particulier que nous avons noté sur Saint Pierre Eglise, je sais que votre interrogation dépasse ce sujet, mais qui concerne le centre nautique de Barfleur. Je ne veux pas rentrer dans le détail à ce stade, il y a eu un problème de procédure et de méthode, ça peut arriver, mais comme nous sommes soucieux de l'équité, ce qui est convenu c'est que si les choses sont faites dans l'ordre pour l'année 2018 au même titre que le centre de Saint Vaast La Hougue, le centre nautique de Barfleur pourra bénéficier d'une subvention pour l'aide au matériel et non pas pour le fonctionnement. J'espère ne pas avoir été trop long, mais je vous remercie de m'avoir permis de préciser ces points. »

Jean-Louis MATELOT :

« J'ai été surpris moi par rapport à Barfleur effectivement où on a dit qu'on ne pouvait pas donner de subventions et pourquoi on donne 220 00 euros pour le hangar d'Ecausseville et c'est pour relancer l'activité ou le maintien de l'activité, donc là c'est bien du fonctionnement. »

Le Président :

« Je vous remercie de me poser cette question et effectivement je vais y répondre. Le hangar d'Ecausseville est une propriété communautaire, qu'on le veuille ou non, c'est aujourd'hui dans l'escarcelle des bâtiments qui appartiennent à la Communauté d'Agglomération, nous ne pouvons donc pas nous désintéresser de son sort. Ce que nous faisons pour le hangar d'Ecausseville, c'est aujourd'hui une double action, une action à court terme qui consiste à entretenir le bâtiment par des investissements qui permettront de commencer à faire en sorte qu'il soit sûr et qu'une activité puisse se dérouler à l'intérieur dans des conditions correctes parce que si nous ne le faisons pas, il faut être clair qu'il y aura à terme un risque de fermeture du hangar pour des raisons évidentes de sécurité et si nous ne le faisons pas, il y a une responsabilité juridique qui incombe sur le Président et sur la Communauté d'Agglomération, c'est le premier point. Deuxième point, nous faisons sur ce bâtiment, qui encore une fois nous appartient, en même temps que des travaux de sécurisation, une aide permettant de maintenir l'activité sur le site. C'est pour cela que nous aidons les deux associations, qui aujourd'hui, assurent sur ce site communautaire des activités. Si le hangar d'Ecausseville ne nous appartenait pas, nous ne procéderions pas de cette manière. »

Henri DESTRES :

« Je voudrais quand même faire remarquer et regretter la baisse importante des recettes de fonctionnement et en particulier les FPIC alors qu'on nous avait, lors de la création du Cotentin, annoncé une enveloppe globale d'environ 8 millions d'euros nous en sommes loin, et aujourd'hui on est presque à moins 5 millions sur les recettes de fonctionnement, toutes recettes confondues, pas seulement le FPIC. Je trouve regrettable ce manque à gagner au niveau des recettes, que ça n'ait pas été anticipé par le bureau d'études qui nous a accompagné. »

Le Président :

« Peut-être laisser Christian PRIME compléter, juste un mot sur ce sujet, sur le FPIC. Nous sommes en discussion parce que nous contestons les modalités de calcul telles quelles ont été faites par la DGCL, le cabinet d'ailleurs RCF les conteste aussi parce qu'il y a une minoration extrêmement forte de l'effort fiscal dans le Cotentin et nous considérons que la DGCL a omis de comptabiliser un certain nombre de données qui auraient dû l'être. Alors je sais que les chiffres qui avaient été annoncés, j'étais là aussi, étaient meilleurs, nous allons voir l'issue de ce sujet, il y a visiblement un désaccord entre l'Etat et la collectivité, on verra comment il sera tranché. Que dire de plus, moi aussi je suis absolument désolé, mais je crois que nous avons tous été de bonne foi dans cette affaire que ce soit le cabinet d'études ou les élus. Il n'y a pas eu une volonté de majorer le FPIC par souci de vendre la Communauté d'Agglomération. »

Christian PRIME :

« D'ailleurs nous sommes prêts à aller au contentieux s'il le faut pour faire prévaloir un peu notre interprétation des textes en la matière. »

Henri DESTRES :

« De toute façon, ce sera une enveloppe de deux ou 300 000 euros, ça ne sera jamais les écarts qu'on enregistre même si vous obtenez gain de cause dans cette correction ce ne sera jamais ce qu'on attendait et qu'on n'a pas eu. »

Le Président :

« On n'en sait rien Henri parce que tout dépend de savoir si nous serons éligibles ou pas pour le moment on est en système de garantie. Si le calcul fait que nous repassons en éligibilité, à ce moment-là, les sommes peuvent être considérables. Mais je n'en préjuge pas. »

Henri DESTRES :

« En ce qui concernait les baisses au niveau de la fiscalité, les bases d'imposition qui ont été notifiées sur l'état 1259 par les services fiscaux sont quasiment stagnantes par rapport aux bases de 2016, ce qui nous a quand même paru un petit peu surprenant. Donc comme je le disais tout à l'heure, je crois qu'il faut attendre la fin d'année avec la parution des rôles généraux pour véritablement vérifier si l'Etat là aussi est dans le vrai ou si c'est une estimation trop prudente qui a été faite. »

Le Président met aux voix.
Nombre de membres : 221 21h54
Nombre de votants : 207
Pour : 178 Contre : 0 Abstentions : 29
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 197

OBJET : Fixation des frais de représentation du Président

Christian Prime présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 21h57
Nombre de votants : 207
Pour : 159 Contre : 21 Abstentions : 27
La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Je voulais d'abord vous remercier d'adopter cette délibération. Je voulais vous dire que dans mon esprit, il s'agit d'une délibération de transparence et d'indépendance tout simplement et que nous sommes tous comptables des deniers publics, moi évidemment le premier, je m'engage bien sûr à rendre publique la totalité des sommes qui auront été dépensées à ce titre. Je crois que nous vivons une ère où il vaut mieux jouer carte sur table plutôt que de bidouiller si vous permettez l'expression donc merci d'avoir voté cette délibération. »

Délibération n° 2017- 198

OBJET : Transfert de compétence tourisme – Subvention aux offices du tourisme associatifs dans l'attente de la création de l'office du tourisme intercommunal

Jean-Michel HOULEGATTE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 21h59
Nombre de votants : 207
Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 12
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 199**OBJET : Patrimoine Mondial de l'UNESCO – Demande de classement des plages du débarquement – Adhésion à l'association de préfiguration à la gouvernance des sites**

Jean-Michel HOULEGATTE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221

22h05

Nombre de votants : 207

Vote effectué à bulletin secret

Pour : 201

Contre : 0

Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 200**OBJET : Réseau de bus urbains – Service Itineo Access à destination des personnes à mobilité réduite – Modification du règlement de la commission d'accès****Arnaud CATHERINE :**

« Merci Monsieur le Président, je vais profiter de respecter l'ordre du jour pour aussi répondre à Monsieur MARGUERITTE concernant le BHNS, puisque là nous parlerons de transport public urbain pour porter à la connaissance du conseil d'agglomération un certain nombre de vérités, notamment la vérité des chiffres et de la chronologie. Pour la chronologie, il faut rappeler que le BHNS, le projet a été porté bien avant la création de Cherbourg-en-Cotentin, et donc a fortiori bien avant la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin puisque c'était porté par l'ex communauté urbaine de Cherbourg. Donc les élus de Cherbourg-en-Cotentin n'ont pas essayé, comme vous l'avez laissé sous-entendre, de glisser le projet BHNS au moment de la création du Cotentin, ça c'est le premier point. Sur le deuxième point, vous avez évoqué c'est important la concertation. Effectivement, je rappelle qu'elle a eu lieu en 2015 entre septembre et décembre 2015 avec de nombreuses réunions qui se sont tenues dans les communes déléguées, à Equeurdreville, à Querqueville, à Turlaville, la Glacerie, Cherbourg-Octeville bien entendu par des permanences à l'occasion de la semaine de la mobilité 2015 et puis aussi au travers du dossier de concertation. Dossier d'ailleurs sur lequel s'est appuyée l'association Cherbourg local motive avec laquelle nous travaillons très bien d'ailleurs, ils se sont appuyés sur ces chiffres contenus dans le dossier pour porter leur message. Je tiens aussi à préciser à Monsieur MARGUERITTE que nous ne vous avons jamais vu dans aucune de ces réunions de concertation à l'époque. Autre sujet sur lequel je voulais aussi apporter des précisions c'est bien entendu le coût, vous évoquez le coût, vous estimez que ce coût est important, c'est vrai que c'est une somme élevée 36 millions d'euros. Je rappellerais juste pour information des élus communautaires que le projet de BHNS de Bayonne c'est 130 millions d'euros donc nous avons un projet qui est plutôt modeste, qui est intéressant. Je rappelle qu'il y a à peu près 19 kilomètres de lignes de tracé et à peu près 3 kilomètres et demi qui sont concernés par des aménagements importants autour de la zone des bassins parce que le projet de BHNS c'est autre chose que la création des lignes de bus bien entendu c'est le cœur du projet. Mais aussi la requalification des abords des bassins, nous avons cette chance sur Cherbourg-en-Cotentin d'avoir des bassins au cœur de ville, des quais, et c'est bien ça l'idée, c'est de permettre bien entendu une requalification de cet espace permettant aussi à la fois aux piétons, aux vélos, aux voitures, car il n'est pas question de chasser la voiture bien au contraire, mais aussi aux bus de circuler dans ces aménagements. »

Arnaud CATHERINE présente la délibération.

David MARGUERITTE :

« Je vais être très court Monsieur le Président rassurez-vous, mais comme j'étais mis en cause personnellement, je vous remerciais quand même de me laisser 30 secondes pour répondre à Monsieur CATHERINE dont on connaît bien à Cherbourg le ton assez sectaire qui le caractérise et le côté apparatchik qui est le sien. Maintenant, je voudrais simplement lui dire que dans mes propos introductifs, il y avait une volonté évidente, c'était simplement de dire, ne voyez pas et ne dites pas de choses que je n'ai pas dites, chacun pourra lire le procès-verbal de ce que j'ai dit. J'ai dit que 23 millions d'euros qui allaient être transférés à la Communauté d'Agglomération mériteraient un débat et si vous aviez été présent la semaine dernière à la réunion sur le plan de déplacement urbain, je relève votre absence alors que vous aviez cette délégation d'ailleurs puisque vous comptez les choses, vous auriez entendu que les experts qui étaient présents disaient que les projets réussissent quand les oppositions

ou les contestations sont désamorçées ou en tout cas qu'elles sont purgées. Je ne vous ai jamais entendu venir voir les collègues de l'opposition ou des collègues de contestation sur ce plan là. Je voulais simplement vous le rappeler et le débat que je posais de façon tout à fait consensuelle et dépassionnée était de dire il y a une discussion, il y a une contestation, écoutons et dans la mesure où notre conseil va de toute manière devoir, compte tenu de ce qui est fait, attribuer 23 millions d'euros au moins et peut être plus compte tenu des financements hypothétiques par ailleurs, la moindre des choses c'est qu'il puisse y avoir un débat ici c'est simplement ce que j'ai dit, il n'y avait aucune volonté de polémiquer, je vous laisse bien volontier aller sur ce terrain là seul. »

Le Président :

« Juste non pas une réponse mais une précision sur ce qu'a dit Monsieur MARGUERITTE, je veux dire que ce n'est plus le plan déplacement urbain, c'est le plan de déplacement du Cotentin et qu'il est sous la responsabilité de Noël LEFEVRE vice-président chargé du transport, Monsieur Arnaud CATHERINE étant chargé de la partie sur le transport urbain. »

Jean-Marie D'AIGREMONT :

« Merci de me donner la parole deux secondes, un petit maire qui n'a pas beaucoup de temps à parler, vous faire perdre du temps mais qui sera un grand électeur après-demain donc c'est intéressant. Je voulais attirer votre attention sur une chose qui m'apparaît inéquitable et que vous avez peut-être prévue donc ce n'est pas une critique, c'est une explication que je demande. Nos concitoyens qui habitent dans nos campagnes apprécient Cherbourg, c'était quand même un petit peu notre Athènes à nous, nous allons à Cherbourg pour voir le port, les bateaux, etc et aussi pour travailler, et les gens qui se déplacent ne peuvent pas prendre bien sûr les transports en commun et payent déjà des taxes importantes en payant la TIPP. Donc est ce qu'il est prévu une péréquation c'était-à-dire entre les gens qui peuvent utiliser naturellement le bus qu'ils avaient incité et je défends un peu la cause, parce qu'ils m'en ont parlé, de nos concitoyens qui doivent se rendre pour leur travail, souvent des familles à budget modeste sont obligés d'avoir deux voitures ce qui fait des frais importants, payent des taxes importantes pour le transport et vont le payer une autre fois en plus s'ils participent au transport. Qu'est ce qui était prévu ? Est-ce que vous avez vu quelque chose de ce point de vue-là ? »

Le Président :

« Merci de me poser cette question qui est très pertinente si vous me permettez de la qualifier ainsi. D'abord il n'y a pas de petit maire ni de grand maire, il y a des maires, on le sait mais ça va mieux en le disant. Deuxièmement je vais répondre très brièvement parce que le temps presse et que c'est une question très importante. On en a débattu vendredi dernier à la réunion de lancement du plan de déplacement du Cotentin et on aura l'occasion d'en reparler. Je crois qu'une des vocations de l'Agglomération, c'est précisément en matière de transports d'assurer une meilleure couverture notamment par les transports publics mais pas uniquement il y a d'autres formules, co-voiturage, transports à la demande, etc. Une meilleure couverture par les transports publics, notamment en essayant d'étendre le réseau urbain à des villes limitrophes de la CUC pour commencer, enfin de l'ancienne CUC. C'est aussi en matière tarifaire de voir ce que nous pouvons faire pour rendre l'offre plus attractive et c'est enfin en matière de taxes de ne pas ajouter des versements supplémentaires sans qu'il y en face un service qui le justifie, c'est d'ailleurs ce que nous avons et que nous continuerons à faire notamment sur le versement transport. Voilà juste ce que je voulais vous dire ce soir, nous aurons dans les semaines qui viennent le plan de déplacement en Cotentin, qui va progressivement prendre sa vitesse de croisière puisque nous allons désigner un prestataire qui va nous accompagner dans cette démarche, qui est une démarche, on l'a bien vu, qui doit être à la fois déterminée et concertée. Mais je vous le dit, nous ferons des actions concrètes, nous prendrons un certain nombre d'actions concrètes avant que ce plan soit définitivement achevé afin de montrer quelle est notre volonté, je l'ai dit au plan de déplacement le Cotentin vendredi à Saint Sauveur, je l'ai redit samedi lors de l'inauguration des nouveaux bus zéphir, et je vous remercie de m'avoir permis de le redire à nouveau ce soir. J'en profite pour dire que nous tiendrons à votre disposition des documents remarquablement intéressants qui ont été produits vendredi à la réunion. »

Ralph LEJAMTEL :

« Vous indiquez une extension des transports urbains à la périphérie urbaine, vous parlez du BHNS ou vous parlez d'autres lignes ? »

Le Président :

« Non je ne parle pas là du BHNS, je n'ai pas annoncé cela comme quelque chose qui va être fait demain matin. Je dis que dans le cadre du plan de déplacement du Cotentin, dans le cadre de la mise en place de l'Agglomération, nous allons réfléchir et ça repassera au vote et à la discussion naturellement, à ce que nous pouvons faire pour étendre à un certain nombre de communes limitrophes, le réseau de transports urbains qui pour le moment est uniquement Cherbourgeois. Mais les modalités, le rythme et les conditions restent évidemment à définir. »

Le Président met aux voix.
Nombre de membres : 221 22h18
Nombre de votants : 207
Pour : 170 Contre : 1 Abstentions : 36
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 201

OBJET : Transports publics urbains – Rapport du délégataire – Exercice 2016

Arnaud CATHERINE :

« Pour terminer sur le BHNS, je voudrais dire qu'il y aura toute l'année 2018, des réunions avec les associations de représentants des commerçants, des usagers mais aussi les membres des oppositions de la municipalité afin de travailler et de co-construire ce projet, en tout cas elle sera invitée à participer bien entendu. Et pour répondre à Monsieur LEJAMTEL sur le BHNS, cela va rejoindre cette délibération car comme vous le savez, nous sommes liés à une délégation de service public avec Keolis et nous y sommes liés jusqu'en 2020. Ce qui signifie que l'on ne peut pas non plus étendre sinon cela va nous obliger à faire des avenants conséquents donc toute extension du réseau se traduira par un avenant, ce n'est pas prévu dans la délégation de service public initiale. »

Le Président :

« Je m'excuse mais là c'est un choix politique, si l'on souhaite faire un avenant, on fera un avenant. »

Arnaud CATHERINE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 22h23
Nombre de votants : 207
Pour : 165 Contre : 0 Abstentions : 42
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 202

OBJET : Abattoir de Cherbourg-en-Cotentin – Rapport du délégataire – Exercice 2016

Benoît ARRIVE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 22h28
Nombre de votants : 207
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 20
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 203

OBJET : Transfert de la pleine propriété au Département du collège de VALOGNES Félix BUHOT

Alain CROIZER présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h29

Nombre de votants : 207

Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 11

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 204

OBJET : Règlement des vacances

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Fabrice HUET :

« Monsieur le président simplement une question, c'était simplement pour savoir si depuis la création de l'Agglomération, on avait eu recours souvent à des vacataires dont les tarifs nous sont développés ce soir ? Je demande simplement si on a eu recours depuis le 1^{er} janvier assez souvent ou très peu ou régulièrement à ce type de vacances ? »

Jacques LEPETIT :

« C'est l'existant là actuellement. »

Le Président :

« On n'a pas eu plus recours qu'auparavant, on a en quelque sorte continué les recours aux vacataires qui étaient ceux des anciennes communautés de communes mais on n'a pas fait plus que ce que faisaient les anciennes communautés de communes. »

Fabrice HUET :

« On aurait pu penser qu'étant donné une mutualisation dans un certain nombre de services, on puisse trouver dans ces services des personnes qui ont les compétences et puis quelque part que ça nous évite d'avoir recours à des vacataires qui augmentent le coût du service proposé. »

Le Président :

« Oui, alors si je peux répondre mais vraiment de manière intuitive. Vous avez probablement raison sur le principe, dans la pratique une phase de mise en place d'une nouvelle structure est rarement à court terme synonyme d'économie et de compression, je n'aime pas ce mot, des effectifs parce qu'on sait que dans une phase de mise en place il y a la fois la continuité du service assuré et puis il y a à mettre en place de nouveaux services qui par définition nécessitent la mobilisation des ressources humaines. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 22h32

Nombre de votants : 207

Pour : 178 Contre : 1 Abstentions : 28

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 205

OBJET : Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail

Jacques LEPETIT présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h34

Nombre de votants : 206

Délibération n° 2017- 211

OBJET : 5^{ème} modification simplifiée du PLU de Cherbourg-en-Cotentin : modalités de mise à disposition du public

Yveline DRUEZ présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h47

Nombre de votants : 193

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 11

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 212

OBJET : Modification simplifiée du PLU de Saint-Lô d'Ourville : modalités de mise à disposition du public

Yveline DRUEZ présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h48

Nombre de votants : 193

Pour : 180 Contre : 0 Abstentions : 13

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 213

OBJET : 3^{ème} modification simplifiée du PLU de Brix : modalités de mise à disposition du public

Yveline DRUEZ présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h51

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 214

OBJET : Modalités de mise à disposition au public de la 3^{ème} modification simplifiée du PLU de Valognes et instauration de la déclaration préalable aux clôtures

Yveline DRUEZ présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h55

Nombre de votants : 192

Pour : 184 Contre : 0 Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 215

OBJET : Arrêt du projet de modification des zonages d'assainissement des communes de Denneville, Saint-Lô d'Ourville, Portbail et Les Moitiers d'Allonne

Philippe LAMORT présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h58

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 216

OBJET : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service 2016 – Eau et Assainissement collectif et non-collectif pour les territoires des Pôles de Proximité des Pieux, Douve-Divette et la Saire

Philippe LAMORT présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h03
Nombre de votants : 192
Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 217

OBJET : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service 2016 – Assainissement collectif et non collectif pour les territoires des Pôles de Proximité de St Pierre Eglise, du Val de Saire et de Cote des Isles

Philippe LAMORT présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h03
Nombre de votants : 192
Pour : 173 Contre : 0 Abstentions : 19
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 218

OBJET : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service 2016 – Assainissement non collectif pour les territoires des Pôles de Proximité de la Vallée de l'Ouve, Montebourg et Cœur du Cotentin

Philippe LAMORT présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h04
Nombre de votants : 192
Pour : 177 Contre : 0 Abstentions : 15
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 219

OBJET : Rapport annuel du service public d'élimination des déchets – Année 2016

Edouard MABIRE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h07
Nombre de votants : 192
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 220

OBJET : Versement d'une subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer – Année 2016

Edouard MABIRE présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h08
Nombre de votants : 192
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 221**OBJET : Complexe hippique des Pieux – Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession**

Agnès TAVARD présente la délibération.

Jacques LEPETIT :

« Oui je voulais intervenir sur un sujet que je connais bien puisqu'on l'a initié, un sujet vieux de pratiquement 30 ans d'existence et de gestion. Donc quand cette délégation de service public a été initiée, il y avait à peu près 5 candidatures en 2015/2016, toutes n'ont pas retiré le dossier. Il y a eu un courrier qui est arrivé au Pôle de Proximité Des Pieux mettant un peu en cause le maire des Pieux donc je voulais apporter cette précision, à savoir que jusqu'à présent le complexe hippique Des Pieux était d'intérêt communautaire puisque c'était une compétence même de la communauté de communes des Pieux qui a eu des activités qui étaient suivies et très bien suivies dans le cadre de la délégation de service avec Madame TRIPPEY. Bien évidemment, j'ai participé plusieurs fois aux évaluations, donc vous voyez que j'en connais bien les tenants et les aboutissants. Par contre le maire des Pieux a posé la question du futur de ce centre équestre, le retour du centre équestre potentiellement dans l'environnement de la commune des Pieux ou tout au moins du Pôle de Proximité. A partir de ce moment-là, j'ai émis un avis, c'est que ce pôle qui a une capacité assez exceptionnelle quand même en infrastructure, puisse avoir des ambitions qui soient plutôt d'intérêt communautaire à l'échelle de l'agglomération. Voilà ce que j'ai dit, voilà ce que je pense et ce n'est pas pour autant que le travail du précédent concessionnaire est un travail qui a été mal fait, bien au contraire. Est-ce que il y aura une ambition demain pour ce centre équestre d'être d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Agglomération., voilà tout simplement ce que j'ai voulu préciser de manière posée. »

Le Président met aux voix.

Nombre de membres : 221 23h13

Nombre de votants : 192

Pour : 167 Contre : 4 Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 222**OBJET : Port Diélette – Fixation des tarifs 2018**

Johan DENIAUX présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h16

Nombre de votants : 192

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 223**OBJET : Port Diélette – Site du Beuzembec – Fixation des tarifs 2018**

Johan DENIAUX présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h16

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 224**OBJET : Pôle de Proximité de St Pierre-Eglise – Convention carte loisirs volet associatif**

Daniel DENIS présente la délibération qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h18

Délibération n° 2017- 226

OBJET : Pôle de proximité de Montebourg – Contribution école privée Notre-Dame

Christèle CASTELAIN présente la délibération.

Le Président :

« Merci, pour l'information de l'assemblée, il s'agit bien d'une école privée sous contrat ? »

Christèle CASTELAIN :

« Oui, oui sous contrat. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

23h27

Nombre de votants : 190

Pour : 119 Contre : 34

Abstentions : 37

La délibération est adoptée.

La séance est levée à 23h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Benoit HOUIVET